

CONSEIL SYNDICAL SEANCE DU 23 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin, les membres du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM de la Vallée de la Grosne), se sont réunis à 18 h 30, à la salle n° 4 du Foyer des Griottons 71250 CLUNY, sous la présidence de Mme Catherine PEGON.

Nombre de délégués en exercice : 57

Date de la convocation : 15/06/2026

Nombre de délégués présents : 53

Titulaires : 39

Suppléants : 14

Nombre de délégués votants : 45

Nombre de pouvoirs : 0

Délégué (e) Titulaire	Présent (e) ou Excusé (e)	Délégué (e) Suppléant (e)	Présent (e) ou Excusé (e)
Carole DUBOIS	X	Béata TUKA	
Thierry BERGERY	X	Mireille DESSOLIN	Excusée
Thierry DELSALLE	X	Béatrice GIBIOT	Excusée
Benoît CORSIN	Excusé	Louna CHARBONNIER	X
Yves ROBIN	Excusé	Sébastien SOMBRUM	
Anne LE HY	X	Bruno CORNIER	
Dominique BERNIGAUD	X	Charlotte TERSEN	
Christian VEROT	Excusé	Marie-Line MOREY	
Pierre NUGUES	X	Martine MARDUEL	X
Sophie LAGROST		Armand LAGROST	Excusé
Jean-Michel JULIEN	X	Marie-Cécile BRODIEZ	Excusée
Cécile TARRIERE	X	Nathalie MASSE	Excusée
Augustin LAFORET	X	Margaux CALLAND	Excusée
Jean-François DEMONGEOT		Julien BAYER	
Annick JEANNOT	X	Marie-Pascale TIBERGHIE HENDERSON	X
Evelyne HEITZMAN	X	Joffrey SARRAT	X
Jacky TIFFAY	X	François CHARBONNIER	X
Karine FAVIER	X	Serge BILLET	X
Benoît PHILIPPE	Excusé	Anthony ROY	X
Frédéric DAUVERGNE	X	Laurence PROST	
Gabriel SASSE	X	Xavier DEVIE	
Daniel FONTAINE	Excusé	Jérôme RUYSSSEN	Excusé
Didier GUEUGNON	X	Isabelle RICHARD	Excusée
Fabienne KIRMAN	X	Cédric SAINT-FAUST	Excusé
Michel PUILLET		Lionel PRUNOT	
Jocelyne BILLONNET	X	Alexis JONDOT	
Gérard CHAPUIS	X	Frédérique FRIEDLING	Excusée
Edith CAMUS	X	Maureen DEHEUL	Excusée
Dominique GOURAUD	Excusé	Patrick GIVRY	X
Denis MONTEGUT	X	Bruno LAUTISSIER	Excusé
Marc BERNUS	Excusé	Thierry DUMAZET	X
Valérie LAPRAY		Jean-Christophe MONCHANIN	
Gérard LEBAUT	Excusé	Serge DESSOLIN	X
Marie-Thérèse GERARD		Barthélémy NOURISSAT	
Jean-Marc BERTRAND	X	Catherine MONTEGUT	Excusée
Edith PORNET	Excusée	Colette LOREAU	X
Cécile FOUCAULT	X	Danièle MYARD	Excusée
Monique BAILLY	X	Thomas COLLIN	
Alain DOUARD	X	Alain BENOIT	
Jean-François CRAUSTE	Excusé	Christian BERRY	Excusé
Nathalie SCHWARZBAUER	X	Noé MEIRELES	
Marie-Dominique DELORME		Olivier LORNE	
Michel DESROCHES		Sylvain MOUTON	
Alain AUGOYARD	X	Aurélien GAUTHIER	Excusée
Philippe HILARION	X	Christophe DOUARD	Excusé
Patrick CAGNIN	X	Daniel DUMONTET	Excusé
Jacques CHORIER	X	Alice FAURE	Excusée
David SOUFFLOT	X	Bertrand JOLY	X
Catherine PEGON	X	Jacky CHARDIGNY	Excusé
Aurélien JEANNEAU	X	Corinne FAVRE	X
Etienne DESBOIS	X	Hélène CHAUVE	
Pierre-Marie DURIEZ	X	Jean-Marie LOISIER	X
Charlotte HUGREL	X	Fabienne LAROYE	Excusée
Brice RAVINET		Corinne GRANCHAMP	
Paulette JARDEY	X	David JACQUET	Excusé
Laurent DEVIF	X	Gilles AUCAIGNE	Excusé
Lionel CABATON	X	Philippe TRICHARD	Excusé

RENOUVELLEMENT DE 2 CAMIONS PORTEURS

Il est rappelé que le SIRTOM gère la plupart des transports et transferts de déchets vers les sites de valorisation et traitement en régie. Pour ce faire il dispose de 3 camions porteurs. Un des camions, propriété du SIRTOM, le plus ancien est le moins utilisé notamment pour le déplacement des colonnes de collecte du verre et du papier. Les deux autres en contrat de location longue durée, effectuent les acheminements de déchets et les rotations de bennes et tassages.

Les contrats de location sont arrivés à leur terme, un avenant de prolongation a été établi afin de se donner le temps nécessaire à l'étude de différentes solutions quant aux modalités.

La location, solution actuelle pour 2 camions, représente un montant annuel de 84 000 € inscrit en fonctionnement ; cela comprend la location ainsi que l'entretien et le prêt d'un camion de remplacement en cas de panne.

Compte tenu de l'activité du SIRTOM la TVA sur ces contrats est de 10 %.

Après une recherche d'information sur les différentes solutions, le Bureau propose une solution mixte :

- a. L'achat d'un camion thermique fonctionnant au gasoil ou au biocarburant (consultation avec variante) ; à noter qu'une Benne de collecte des Ordures Ménagères (BOM), acquise en 2024, est déjà équipée du dispositif permettant de rouler au biocarburant ; pour les autres le dispositif – retrofit – pourrait également être mis en œuvre si ce carburant était retenu. Le coût d'un camion thermique varie de 180 000 à 195 000 € HT (TVA 20% ; 16.404% récupérable en année N+1) selon s'il fonctionne au gasoil ou au biocarburant. Pour cette acquisition il est nécessaire de passer un marché public en procédure adaptée.
- b. La location d'un camion électrique ou thermique : la solution électrique est en cours d'étude en ce qui concerne la possibilité au SIRTOM d'installer une station de recharge et la possibilité d'effectuer les trajets et manœuvres courantes des camions de transport. La location d'un camion électrique pourrait être d'un an (procédure simplifiée) pour valider la technique.

La location d'une durée de 6 ans serait, comme actuellement, à passer en procédure formalisée.

Le choix de l'électrique et / ou du biocarburant serait en cohérence totale avec les orientations des actions du SIRTOM en permettant la réduction de la production des gaz à effet de serre (GES) et la consommation de carburant fossile.

Synthèse des démarches à lancer :

1. Consultation pour l'acquisition d'un camion porteur à motorisation thermique (procédure adaptée) ; variante biocarburant ;
2. Consultation pour la location d'un camion porteur à motorisation thermique (procédure formalisée) ; pour une durée de 6 ans (cf actuellement) ;
3. Consultation pour la location d'un camion porteur à motorisation électrique pour une durée d'un an (procédure simplifiée).

Il est proposé au Conseil syndical d'approuver le lancement de ces procédures.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- Approuve le lancement de ces procédures,
- Autorise la Présidente à signer les documents nécessaires aux consultations.

La Présidente,

Mme Catherine PEGON

SIRTOM
Vallée de la Cirogne
ZA du Parc Saint Jean
16100 Alféon - 17250 Clumy
Tél : 03 47 25 98 98
Fax : 03 47 25 98 98
e-mail : sirtom@orange.fr

Président,

CONSEIL SYNDICAL SEANCE DU 23 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin, les membres du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM de la Vallée de la Grosne), se sont réunis à 18 h 30, à la salle n° 4 du Foyer des Griottons 71250 CLUNY, sous la présidence de Mme Catherine PEGON.

Nombre de délégués en exercice : **57**

Date de la convocation : **15/06/2026**

Nombre de délégués présents : **51**

Titulaires : **37**

Suppléants : **14**

Nombre de délégués votants : **43**

Nombre de pouvoirs : **0**

Délégué (e) Titulaire	Présent (e) ou Excusé (e)	Délégué (e) Suppléant (e)	Présent (e) ou Excusé (e)
Carole DUBOIS	X	Béata TUKA	
Thierry BERGERY	X	Mireille DESSOLIN	Excusée
Thierry DELSALLE	X	Béatrice GIBIOT	Excusée
Benoît CORSIN	Excusé	Louna CHARBONNIER	X
Yves ROBIN	Excusé	Sébastien SOMBRUM	
Anne LE HY	X	Bruno CORNIER	
Dominique BERNIGAUD	X	Charlotte TERSEN	
Christian VEROT	Excusé	Marie-Line MOREY	
Pierre NUGUES	X	Martine MARDUEL	X
Sophie LAGROST		Armand LAGROST	Excusé
Jean-Michel JULIEN	X	Marie-Cécile BRODIEZ	Excusée
Cécile TARRIERE	X	Nathalie MASSE	Excusée
Augustin LAFORET	X	Margaux CALLAND	Excusée
Jean-François DEMONGEOT		Julien BAYER	
Annick JEANNOT	X	Marie-Pascale TIBERGHIE HENDERSON	X
Evelyne HEITZMAN	X	Joffrey SARRAT	X
Jacky TIFFAY	X	François CHARBONNIER	X
Karine FAVIER	X	Serge BILLET	X
Benoît PHILIPPE	Excusé	Anthony ROY	X
Frédéric DAUVERGNE	X	Laurence PROST	
Gabriel SASSE	X	Xavier DEVIE	
Daniel FONTAINE	Excusé	Jérôme RUYSEN	Excusé
Didier GUEUGNON	X	Isabelle RICHARD	Excusée
Fabienne KIRMANN	X	Cédric SAINT-FAUST	Excusé
Michel PUILLET		Lionel PRUNOT	
Jocelyne BILLONNET	X	Alexis JONDOT	
Gérard CHAPUIS	X	Frédérique FRIEDLING	Excusée
Edith CAMUS	X	Maureen DEHEUL	Excusée
Dominique GOURAUD	Excusé	Patrick GIVRY	X
Denis MONTEERRAT	X	Bruno LAUTISSIER	Excusé
Marc BERNUS	Excusé	Thierry DUMAZET	X
Valérie LAPRAY		Jean-Christophe MONCHANIN	
Gérard LEBAUT	Excusé	Serge DESSOLIN	X
Marie-Thérèse GERARD		Barthélémy NOURISSAT	
Jean-Marc BERTRAND	X	Catherine MONTEGUT	Excusée
Edith PORNET	Excusée	Colette LOREAU	X
Cécile FOUCAULT	X	Danièle MYARD	Excusée
Monique BAILLY	X	Thomas COLLIN	
Alain DOUARD	X	Alain BENOIT	
Jean-François CRAUSTE	Excusé	Christian BERRY	Excusé
Nathalie SCHWARZBAUER	X	Noé MEIRELES	
Marie-Dominique DELORME		Olivier LORNE	
Michel DESROCHES		Sylvain MOUTON	
Alain AUGOYARD	X	Aurélien GAUTHIER	Excusée
Philippe HILARION	X	Christophe DOUARD	Excusé
Patrick CAGNIN	X	Daniel DUMONTET	Excusé
Jacques CHORIER		Alice FAURE	Excusée
David SOUFFLOT	X	Bertrand JOLY	X
Catherine PEGON	X	Jacky CHARDIGNY	Excusé
Aurélien JEANNEAU	X	Corinne FAVRE	X
Etienne DESBOIS	X	Hélène CHAUVE	
Pierre-Marie DURIEZ	X	Jean-Marie LOISIER	X
Charlotte HUGREL	X	Fabienne LAROYE	Excusée
Brice RAVINET		Corinne GRANCHAMP	
Paulette JARDEY	X	David JACQUET	Excusé
Laurent DEVIF	X	Gilles AUCAIGNE	Excusé
Lionel CABATON	X	Philippe TRICHARD	Excusé

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) – BUDGET PRINCIPAL

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 du SIRTOM de la Vallée de la Grosne ;

Vu le CFU 2025 du SIRTOM de la Vallée de la Grosne ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le Conseil syndical sous la présidence de Monsieur Dominique BERNIGAUD, 3^e Vice-Président, délibérant sur le CFU, dressé par Madame Catherine PEGON, Présidente du SIRTOM, qui s'est retirée au moment du vote :

- 1) prend acte de la présentation du compte financier unique 2025 dont la balance générale se résume ainsi :

Résultats 2025

Section de fonctionnement

DEPENSES 2025	3 760 200,00
RECETTES 2025	3 967 538,76
RESULTATS EXERCICE 2025	207 338,76

Section d'investissement

DEPENSES 2025	864 247,67
RECETTES 2025	976 160,12
RESULTATS EXERCICE 2025	111 912,45

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	3 760 200,00	864 247,67	4 624 447,67
Recettes	3 967 538,76	976 160,12	4 943 698,88
Résultat exercice 2025	207 338,76	111 912,45	319 251,21
Résultat antérieur reporté	40 499,32	54 079,85	94 579,17
Résultats cumulés	247 838,08	165 992,30	413 830,38

Le résultat de l'exercice 2025 est de : **319 251.21 €**

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est de : **247 838.08 €**

Le résultat de clôture de la section d'investissement est de : **165 992.30 €**

En 2025 il y a des restes à réaliser pour un total de **47 441.41 €**

Détail des restes à réaliser 2025

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le

SLOW

RAR 2025

ID : 071-257102830-20260623-2026032-BF

2188 - Composteurs collectifs	2 787,37
2158 - Kingshofer	18 030,84
2128 - EODD	15 672,00
2128 - Aire aspiration incendie Trambly	10 951,20
	47 441,41

2) reconnaît les résultats définitifs tels que mentionnés, ci-dessus.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte le compte financier unique pour l'année 2025.

La Présidente,

Mme Catherine PEGON

Jacques CHORIER
SIRTOM
Mairie de la Grose
24 rue de la Grose
16, rue Albert Schmitt 71250 Cluses
secrétariat@sirtomgrose.fr
Tel. 03 85 59 26 98
Fax 03 85 59 33 19
Le Président,
P/p le Vice-Président

CONSEIL SYNDICAL SEANCE DU 23 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin, les membres du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM de la Vallée de la Grosne), se sont réunis à 18 h 30, à la salle n° 4 du Foyer des Griottons 71250 CLUNY, sous la présidence de Mme Catherine PEGON.

Nombre de délégués en exercice : **57**

Date de la convocation : **15/06/2026**

Nombre de délégués présents : **52**

Titulaires : **38**

Suppléants : **14**

Nombre de délégués votants : **44**

Nombre de pouvoirs : **0**

Délégué (e) Titulaire	Présent (e) ou Excusé (e)	Délégué (e) Suppléant (e)	Présent (e) ou Excusé (e)
Carole DUBOIS	X	Béata TUKA	
Thierry BERGERY	X	Mireille DESSOLIN	Excusée
Thierry DELSALLE	X	Béatrice GIBIOT	Excusée
Benoît CORSIN	Excusé	Louna CHARBONNIER	X
Yves ROBIN	Excusé	Sébastien SOMBRUM	
Anne LE HY	X	Bruno CORNIER	
Dominique BERNIGAUD	X	Charlotte TERSEN	
Christian VEROT	Excusé	Marie-Line MOREY	
Pierre NUGUES	X	Martine MARDUEL	X
Sophie LAGROST		Armand LAGROST	Excusé
Jean-Michel JULIEN	X	Marie-Cécile BRODIEZ	Excusée
Cécile TARRIERE	X	Nathalie MASSE	Excusée
Augustin LAFORET	X	Margaux CALLAND	Excusée
Jean-François DEMONGEOT		Julien BAYER	
Annick JEANNOT	X	Marie-Pascale TIBERGHEN HENDERSON	X
Evelyne HEITZMAN	X	Joffrey SARRAT	X
Jacky TIFFAY	X	François CHARBONNIER	X
Karine FAVIER	X	Serge BILLET	X
Benoît PHILIPPE	Excusé	Anthony ROY	X
Frédéric DAUVERGNE	X	Laurence PROST	
Gabriel SASSE	X	Xavier DEVIE	
Daniel FONTAINE	Excusé	Jérôme RUYSSSEN	Excusé
Didier GUEUGNON	X	Isabelle RICHARD	Excusée
Fabienne KIRMANN	X	Cédric SAINT-FAUST	Excusé
Michel PUILLET		Lionel PRUNOT	
Jocelyne BILLONNET	X	Alexis JONDOT	
Gérard CHAPUIS	X	Frédérique FRIEDLING	Excusée
Edith CAMUS	X	Maureen DEHEUL	Excusée
Dominique GOURAUD	Excusé	Patrick GIVRY	X
Denis MONTERRAT	X	Bruno LAUTISSIER	Excusé
Marc BERNUS	Excusé	Thierry DUMAZET	X
Valérie LAPRAY		Jean-Christophe MONCHANIN	
Gérard LEBAUT	Excusé	Serge DESSOLIN	X
Marie-Thérèse GERARD		Barthélémy NOURISSAT	
Jean-Marc BERTRAND	X	Catherine MONTEGUT	Excusée
Edith PORNET	Excusée	Colette LOREAU	X
Cécile FOUCAULT	X	Danièle MYARD	Excusée
Monique BAILLY	X	Thomas COLLIN	
Alain DOUARD	X	Alain BENOIT	
Jean-François CRAUSTE	Excusé	Christian BERRY	Excusé
Nathalie SCHWARZBAUER	X	Noé MEIRELES	
Marie-Dominique DELORME		Olivier LORNE	
Michel DESROCHES		Sylvain MOUTON	
Alain AUGOYARD	X	Aurélien GAUTHIER	Excusée
Philippe HILARION	X	Christophe DOUARD	Excusé
Patrick CAGNIN	X	Daniel DUMONTET	Excusé
Jacques CHORIER		Alice FAURE	Excusée
David SOUFFLOT	X	Bertrand JOLY	X
Catherine PEGON	X	Jacky CHARDIGNY	Excusé
Aurélien JEANNEAU	X	Corinne FAVRE	X
Etienne DESBOIS	X	Hélène CHAUVE	
Pierre-Marie DURIEZ	X	Jean-Marie LOISIER	X
Charlotte HUGREL	X	Fabienne LAROEY	Excusée
Brice RAVINET		Corinne GRANCHAMP	
Paulette JARDEY	X	David JACQUET	Excusé
Laurent DEVIF	X	Gilles AUCAGNE	Excusé
Lionel CABATON	X	Philippe TRICHARD	Excusé

AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET PRINCIPAL

La Présidente précise que suite à l'adoption du compte financier unique, le Conseil syndical se prononce sur les affectations des résultats de l'exercice 2025.

- ↳ L'excédent de fonctionnement de : 247 838.08 € au 002 - excédent de fonctionnement reporté ;
- ↳ L'excédent d'investissement de 165 992.30 € au 001 – excédent d'investissement reporté.

Au budget primitif, il a été décidé de virer 132 336.31 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement afin de financer les restes à réaliser et de réduire le recours à l'emprunt.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- se prononce favorablement sur ces affectations.

La Présidente,

Mme Catherine PEGON


SIRTOM
Vallée de la Divonne
24 du Pia Saint-Germain
74100 Albert
16 rue de la République
Tél. 04 78 55 11 22
Fax 04 78 55 11 23
Le Président,

CONSEIL SYNDICAL SEANCE DU 23 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin, les membres du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM de la Vallée de la Grosne), se sont réunis à 18 h 30, à la salle n° 4 du Foyer des Griottons 71250 CLUNY, sous la présidence de Mme Catherine PEGON.

Nombre de délégués en exercice : **57**

Date de la convocation : **15/06/2026**

Nombre de délégués présents : **52**

Titulaires : **38**

Suppléants : **14**

Nombre de délégués votants : **44**

Nombre de pouvoirs : **0**

Délégué (e) Titulaire	Présent (e) ou Excusé (e)	Délégué (e) Suppléant (e)	Présent (e) ou Excusé (e)
Carole DUBOIS	X	Béata TUKA	
Thierry BERGERY	X	Mireille DESSOLIN	Excusée
Thierry DELSALLE	X	Béatrice GIBIOT	Excusée
Benoît CORSIN	Excusé	Louna CHARBONNIER	X
Yves ROBIN	Excusé	Sébastien SOMBRUM	
Anne LE HY	X	Bruno CORNIER	
Dominique BERNIGAUD	X	Charlotte TERSEN	
Christian VEROT	Excusé	Marie-Line MOREY	
Pierre NUGUES	X	Martine MARDUEL	X
Sophie LAGROST		Armand LAGROST	Excusé
Jean-Michel JULIEN	X	Marie-Cécile BRODIEZ	Excusée
Cécile TARRIERE	X	Nathalie MASSE	Excusée
Augustin LAFORET	X	Margaux CALLAND	Excusée
Jean-François DEMONGEOT		Julien BAYER	
Annick JEANNOT	X	Marie-Pascale TIBERGHIE HENDERSON	X
Evelyne HEITZMAN	X	Joffrey SARRAT	X
Jacky TIFFAY	X	François CHARBONNIER	X
Karine FAVIER	X	Serge BILLET	X
Benoît PHILIPPE	Excusé	Anthony ROY	X
Frédéric DAUVERGNE	X	Laurence PROST	
Gabriel SASSE	X	Xavier DEVIE	
Daniel FONTAINE	Excusé	Jérôme RUYSSSEN	Excusé
Didier GUEUGNON	X	Isabelle RICHARD	Excusée
Fabienne KIRMANN	X	Cédric SAINT-FAUST	Excusé
Michel PUILLET		Lionel PRUNOT	
Jocelyne BILLONNET	X	Alexis JONDOT	
Gérard CHAPUIS	X	Frédérique FRIEDLING	Excusée
Edith CAMUS	X	Maureen DEHEUL	Excusée
Dominique GOURAUD	Excusé	Patrick GIVRY	X
Denis MONTERRAT	X	Bruno LAUTISSIER	Excusé
Marc BERNUS	Excusé	Thierry DUMAZET	X
Valérie LAPRAY		Jean-Christophe MONCHANIN	
Gérard LEBAUT	Excusé	Serge DESSOLIN	X
Marie-Thérèse GERARD		Barthélémy NOURISSAT	
Jean-Marc BERTRAND	X	Catherine MONTÉGUT	Excusée
Edith PORNET	Excusée	Colette LOREAU	X
Cécile FOUCAULT	X	Danièle MYARD	Excusée
Monique BAILLY	X	Thomas COLLIN	
Alain DOUARD	X	Alain BENOIT	
Jean-François CRAUSTE	Excusé	Christian BERRY	Excusé
Nathalie SCHWARZBAUER	X	Noé MEIRELES	
Marie-Dominique DELORME		Olivier LORNE	
Michel DESROCHES		Sylvain MOUTON	
Alain AUGOYARD	X	Aurélien GAUTHIER	Excusée
Philippe HILARION	X	Christophe DOUARD	Excusé
Patrick CAGNIN	X	Daniel DUMONTET	Excusé
Jacques CHORIER		Alice FAURE	Excusée
David SOUFFLOT	X	Bertrand JOLY	X
Catherine PEGON	X	Jacky CHARDIGNY	Excusé
Aurélien JEANNEAU	X	Corinne FAVRE	X
Etienne DESBOIS	X	Hélène CHAUVE	
Pierre-Marie DURIEZ	X	Jean-Marie LOISIER	X
Charlotte HUGREL	X	Fabienne LAROYE	Excusée
Brice RAVINET		Corinne GRANCHAMP	
Paulette JARDEY	X	David JACQUET	Excusé
Laurent DEVIF	X	Gilles AUCAIGNE	Excusé
Lionel CABATON	X	Philippe TRICHARD	Excusé

DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRINCIPAL

La Présidente explique que le Service de Gestion Comptable de Mâcon a envoyé un tableau récapitulatif de dépréciations de 2 créances qui datent de plus de 2 ans pour la somme de 16.50 €.
Ce montant n'étant pas connu au montage du budget, il est nécessaire de prendre la décision modificative pour inscrire des crédits à l'article 6817, comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses		
Chapitre 011	6283	Frais de nettoyage	-16.50 €
Chapitre 68	6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	+ 16.50 €

Le Conseil syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- Approuve la décision modificative n° 1 telle que présentée.

La Présidente,

Mme Catherine PEGON

SIRTOM
Vallée de la Grosne
ZA du Pré Saint Germain
10, rue Albert Schweitzer 71250 Clémery
Secrétariat : 03 85 26 99 75
Fax : 03 85 26 99 76
Le Président,

CONSEIL SYNDICAL SEANCE DU 23 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin, les membres du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM de la Vallée de la Grosne), se sont réunis à 18 h 30, à la salle n° 4 du Foyer des Griottons 71250 CLUNY, sous la présidence de Mme Catherine PEGON.

Nombre de délégués en exercice : **57**

Date de la convocation : **15/06/2026**

Nombre de délégués présents : **51**

Titulaires : **37**

Suppléants : **14**

Nombre de délégués votants : **43**

Nombre de pouvoirs : **0**

Délégué (e) Titulaire	Présent (e) ou Excusé (e)	Délégué (e) Suppléant (e)	Présent (e) ou Excusé (e)
Carole DUBOIS	X	Béata TUKA	
Thierry BERGERY	X	Mireille DESSOLIN	Excusée
Thierry DELSALLE	X	Béatrice GIBIOT	Excusée
Benoît CORSIN	Excusé	Louna CHARBONNIER	X
Yves ROBIN	Excusé	Sébastien SOMBRUM	
Anne LE HY	X	Bruno CORNIER	
Dominique BERNIGAUD	X	Charlotte TERSEN	
Christian VEROT	Excusé	Marie-Line MOREY	
Pierre NUGUES	X	Martine MARDUEL	X
Sophie LAGROST		Armand LAGROST	Excusé
Jean-Michel JULIEN	X	Marie-Cécile BRODIEZ	Excusée
Cécile TARRIERE	X	Nathalie MASSE	Excusée
Augustin LAFORET	X	Margaux CALLAND	Excusée
Jean-François DEMONGEOT		Julien BAYER	
Annick JEANNOT	X	Marie-Pascale TIBERGHEN HENDERSON	X
Evelyne HEITZMAN	X	Joffrey SARRAT	X
Jacky TIFFAY	X	François CHARBONNIER	X
Karine FAVIER	X	Serge BILLET	X
Benoît PHILIPPE	Excusé	Anthony ROY	X
Frédéric DAUVERGNE	X	Laurence PROST	
Gabriel SASSE	X	Xavier DEVIE	
Daniel FONTAINE	Excusé	Jérôme RUYSEN	Excusé
Didier GUEUGNON	X	Isabelle RICHARD	Excusée
Fabienne KIRMANN	X	Cédric SAINT-FAUST	Excusé
Michel PUILLET		Lionel PRUNOT	
Jocelyne BILLONNET	X	Alexis JONDOT	
Gérard CHAPUIS	X	Frédérique FRIEDLING	Excusée
Edith CAMUS	X	Maureen DEHEUL	Excusée
Dominique GOURAUD	Excusé	Patrick GIVRY	X
Denis MONTERRAT	X	Bruno LAUTISSIER	Excusé
Marc BERNUS	Excusé	Thierry DUMAZET	X
Valérie LAPRAY		Jean-Christophe MONCHANIN	
Gérard LEBAUT	Excusé	Serge DESSOLIN	X
Marie-Thérèse GERARD		Barthélemy NOURISSAT	
Jean-Marc BERTRAND		Catherine MONTEGUT	Excusée
Edith PORNET	Excusée	Colette LOREAU	X
Cécile FOUCAULT	X	Danièle MYARD	Excusée
Monique BAILLY	X	Thomas COLLIN	
Alain DOUARD	X	Alain BENOIT	
Jean-François CRAUSTE	Excusé	Christian BERRY	Excusé
Nathalie SCHWARZBAUER	X	Noé MEIRELES	
Marie-Dominique DELORME		Olivier LORNE	
Michel DESROCHES		Sylvain MOUTON	
Alain AUGOYARD	X	Aurélien GAUTHIER	Excusée
Philippe HILARION	X	Christophe DOUARD	Excusé
Patrick CAGNIN	X	Daniel DUMONTET	Excusé
Jacques CHORIER		Alice FAURE	Excusée
David SOUFFLOT	X	Bertrand JOLY	X
Catherine PEGON	X	Jacky CHARDIGNY	Excusé
Aurélien JEANNEAU	X	Corinne FAVRE	X
Etienne DESBOIS	X	Hélène CHAUVE	
Pierre-Marie DURIEZ	X	Jean-Marie LOISIER	X
Charlotte HUGREL	X	Fabienne LAROYE	Excusée
Brice RAVINET		Corinne GRANCHAMP	
Paulette JARDEY	X	David JACQUET	Excusé
Laurent DEVIF	X	Gilles AUCAIGNE	Excusé
Lionel CABATON	X	Philippe TRICHARD	Excusé

SLOW

RAPPORT ANNUEL 2025

La Présidente rappelle que l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) mentionne que :

« Le service public de prévention et de gestion des déchets fait l'objet d'une comptabilité analytique.

Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente, respectivement, au conseil municipal ou à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Le rapport rend compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Il présente notamment la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps.

Le rapport présente les recettes et les dépenses du service public de gestion des déchets par flux de déchets et par étape technique.

Le rapport précise, le cas échéant, la performance énergétique des installations au regard de la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil, du 19 novembre 2008, relative aux déchets et abrogeant certaines directives.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13 et sur le site internet de la collectivité ou, à défaut, du syndicat de collecte.

Un décret précise les conditions d'application du présent article. Il fixe notamment les indicateurs techniques et financiers, fondés sur la comptabilité analytique dont fait l'objet le service public de prévention et de gestion des déchets, devant figurer dans le rapport. ». Ces indicateurs sont énumérés à l'annexe XIII du CGCT.

Ce sont ces éléments très formalisés qui sont repris dans le Rapport annuel 2025.

Ce rapport assure le rôle de transparence vis-à-vis des usagers et l'information sur le service de gestion des déchets ménagers : coûts, événements marquants, évolution du service, éléments de prévention des déchets, résultats comparatifs.

Il est transmis dans son intégralité à l'ensemble des délégués, et doit être soumis au vote du Conseil syndical. Il devra être présenté aux conseils communautaires et conseils municipaux.

Le rapport annuel a fait l'objet d'une présentation.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- Approuve le rapport déchets annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

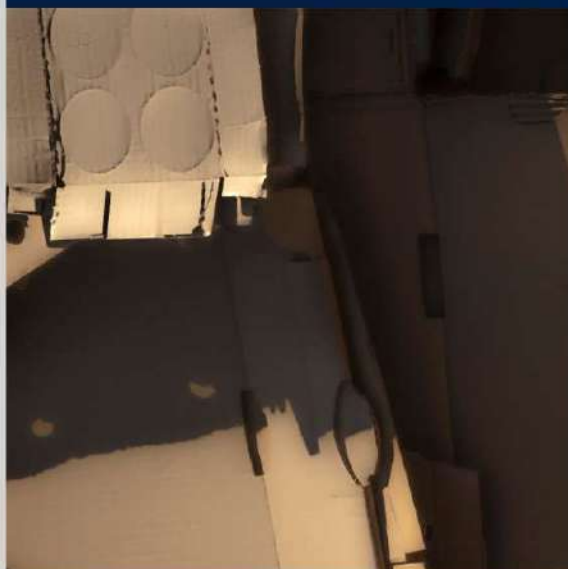
La Présidente,

Mme Catherine PEGON



Le Président,

RAPPORT ANNUEL 2025



SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

SIRTOM de la Vallée de la Grosne

ZA du Pré Saint Germain

16 rue Albert Schmitt

71250 CLUNY

03 85 59 26 98

www.sirtomgrosne.fr



SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE SUR LE RAPPORT ANNUEL.....	3
DES INDICATEURS TECHNIQUES	3
1. LE TERRITOIRE : SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE	3
RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ANNEE POUR L'ANNEE 2025	4
2. L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC	5
3. LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES.....	8
<i>La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr).....</i>	9
<i>La collecte sélective des emballages ménagers, papier et verre</i>	10
<i>Les collectes et flux spécifiques.....</i>	12
<i>La collecte en déchèterie</i>	13
4. EVOLUTION DES COLLECTES.....	16
5. LES DESTINATIONS DES DECHETS COLLECTES.....	16
<i>Destination des déchets issus des collectes et déchèteries.....</i>	16
<i>Destination de l'ensemble des déchets collectés (hors gravats).....</i>	18
<i>Synoptique des flux pour les DMA collectés (hors gravats - en tonnes)</i>	18
DES INDICATEURS FINANCIERS	19
1. DONNEES GENERALES	19
2. LES COUTS PAR FLUX	19
3. RATIOS DEPENSES / RECETTES	22
DES INDICATEURS QUALITATIFS ANNEE 2025.....	23
1. COMMUNICATION ENVERS LES USAGERS	23
2. LES ENGAGEMENTS DU SIRTOM POUR MENER UNE DYNAMIQUE DE PREVENTION DES DECHETS ET D'ECONOMIE CIRCULAIRE SUR LE TERRITOIRE	24
<i>Historique.....</i>	24
<i>Poursuite des actions économie circulaire 2022-2026 :</i>	24
<i>Les partenaires et réseaux de travail</i>	25
3. LES ACTIONS PHARES D'ECONOMIE CIRCULAIRE REALISEES EN 2025	25
<i>Poursuivre la stratégie économie circulaire du SIRTOM :</i>	25
<i>Les actions du PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).....</i>	27
<i>Axe 1 : Être exemplaire en matière de prévention des déchets</i>	27
RESULTATS QUANTITATIFS	29
<i>Indicateurs du PLPDMA.....</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i> 28
BILAN QUALITATIF 2025 / CADRE REGLEMENTAIRE	30
1. OBJECTIFS PROGRAMME ZDZG ET PLPDMA.....	30
2. RAPPEL CADRE REGLEMENTAIRE	30
3. PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2026	31

Obligation réglementaire

Article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objectifs

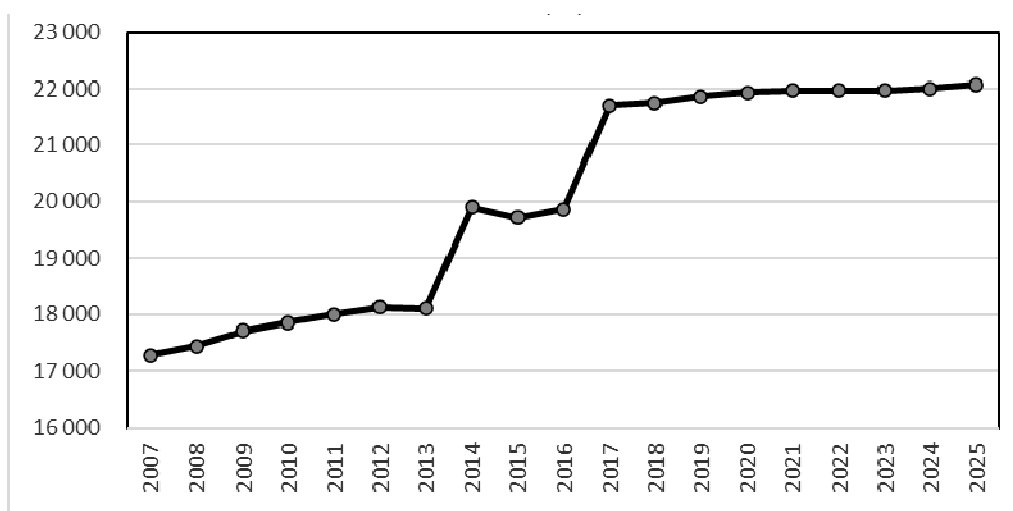
Transparence vis-à-vis des usagers, information sur le service de gestion des déchets ménagers : coûts, événements marquants, évolution du service.

Diffusion du rapport annuel

Ce rapport est un document public consultable directement au SIRTOM, au siège des 2 Communautés de Communes adhérentes et dans les Mairies des 57 communes membres. Il est également disponible sur le site internet de la collectivité : www.sirtomgrosne.fr

**DES INDICATEURS TECHNIQUES****1. LE TERRITOIRE : SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE**

En 2025 le territoire du SIRTOM de la Vallée de la Grosne compte 57 communes représentant **22 078 habitants**.



Collectivités adhérentes

Les Collectivités adhérentes sont les 2 Communautés de communes (C.C) regroupant les communes présentées ci-dessus, à savoir : la **C.C du Clunisois**, la **C.C Saint Cyr Mère Boëtier** entre Charolais et Mâconnais. La totalité du territoire se situe dans le département de Saône et Loire (71).



Ce sont ces C.C qui gèrent le volet fiscal du service de gestion et de prévention des déchets ménagers et assimilés à savoir : définition, gestion, perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Les deux C.C participent, proportionnellement à leurs bases fiscales, au budget annuel du SIRTOM de la Vallée de la Grosne.

Depuis 2019 la C.C. du Clunisois a mis en place une fiscalité différenciée incitative pour les professionnels : la redevance spéciale incitative (RSI). L'assiette de cette RSI est le volume collecté. Le règlement de service de la RSI a été adopté par le Conseil communautaire de la C.C du Clunisois par délibération du 3 février 2025. Il fixe le seuil minimal de 400 litres de production de déchets ménagers par semaine pour être redevable de la RSI. Au-delà du seuil maximum de 15 000 litres hebdomadaires le service public des déchets ne peut plus être exercé.

RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ANNEE POUR L'ANNEE 2025

Optimisation du Service :

- Changement de rythme de collecte des ordures ménagères une semaine sur deux (C 0,5)

Economie circulaire : actions phares

- Expérimenter une collecte de cartons bruns ;
- Développer la matériauthèque en communiquant et en informant les usagers des objets à acheter ;
- Développer la consigne sur le territoire avec le groupe Shiever et Mousquetaires ;
- Travailler sur un diagnostic de territoire pour créer une nouvelle feuille de route économie circulaire en 2026 ;
- Diagnostiquer les déchèteries du SIRTOM pour travailler sur l'action déchèterie inversée ;
- Poursuivre le travail mené par le conseil territorial économie circulaire sur les deux Communautés de Communes.

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) :

- Mise en place et suivi des actions visant à réduire les quantités et la nocivité des déchets.

Tri à la source des biodéchets : Continuer le déploiement du 100 % compostage.

2. L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

FLUX	PRECOLLECTE	COLLECTE – TRANSPORT
OMR	 Bac gris	Porte à porte et points de regroupement en régie. Transfert en régie
Emballages	 Bac jaune	Porte à porte et points de regroupement en régie. Transfert en régie
Papiers	 Conteneurs AV	Apport volontaire en prestation. Transfert en prestation
Verre	 Conteneurs AV	Apport volontaire en prestation. Transfert en prestation
Autres déchets	 5 déchèteries avec gardiennage en régie	Transport en régie et en prestation*

*Les transports en déchèteries sont assurés en régie pour tous les flux, sauf ceux liés aux filières Responsabilité Elargie du Producteur (REP) et aux Déchets Diffus Spécifiques (DDS) qui sont directement pris en charge par les éco-organismes concernés.

En France, **19 filières REP existent** : articles de bricolage et de jardin ; articles de sport et de loisirs ; bateaux de plaisance ou de sport ; bâtiment ; batteries ; dispositifs médicaux perforants ; éléments d'ameublement ; emballages ménagers et papiers graphiques ; emballages pro ; équipements électriques et électroniques ; huiles lubrifiantes ; jouets ; médicaments non utilisés ; pneumatiques ; produits chimiques ; produits du tabac ; textiles sanitaires à usage unique ; textiles, linges et chaussures ; véhicules hors d'usage (VHU).

Les déchets acceptés en déchèteries liés à ces REP sont transportés en prestation, comme par exemple les DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) ou le mobilier.

Compétences du SIRTOM :

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne gère presque totalement la collecte et le transfert des déchets sur son territoire en régie, à savoir : la collecte des ordures ménagères, des déchets recyclables en porte à porte ou en déchèterie ainsi que le transport de ces déchets jusqu'à leur site de valorisation ou traitement.

Les collectes sont organisées comme suit :



20 tournées de collecte de déchets ménagers en C0,5 soit en collecte une semaine sur deux depuis le 30 juin 2025. Le centre historique de Cluny est collecté une fois par semaine, en C1. Les « gros producteurs » (restaurants, EPHAD, etc.) restent collectés toutes les semaines.



12 tournées de collecte sélective : collecte une semaine sur deux en C0.5. Cluny, le centre historique est en C1.

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne gère :



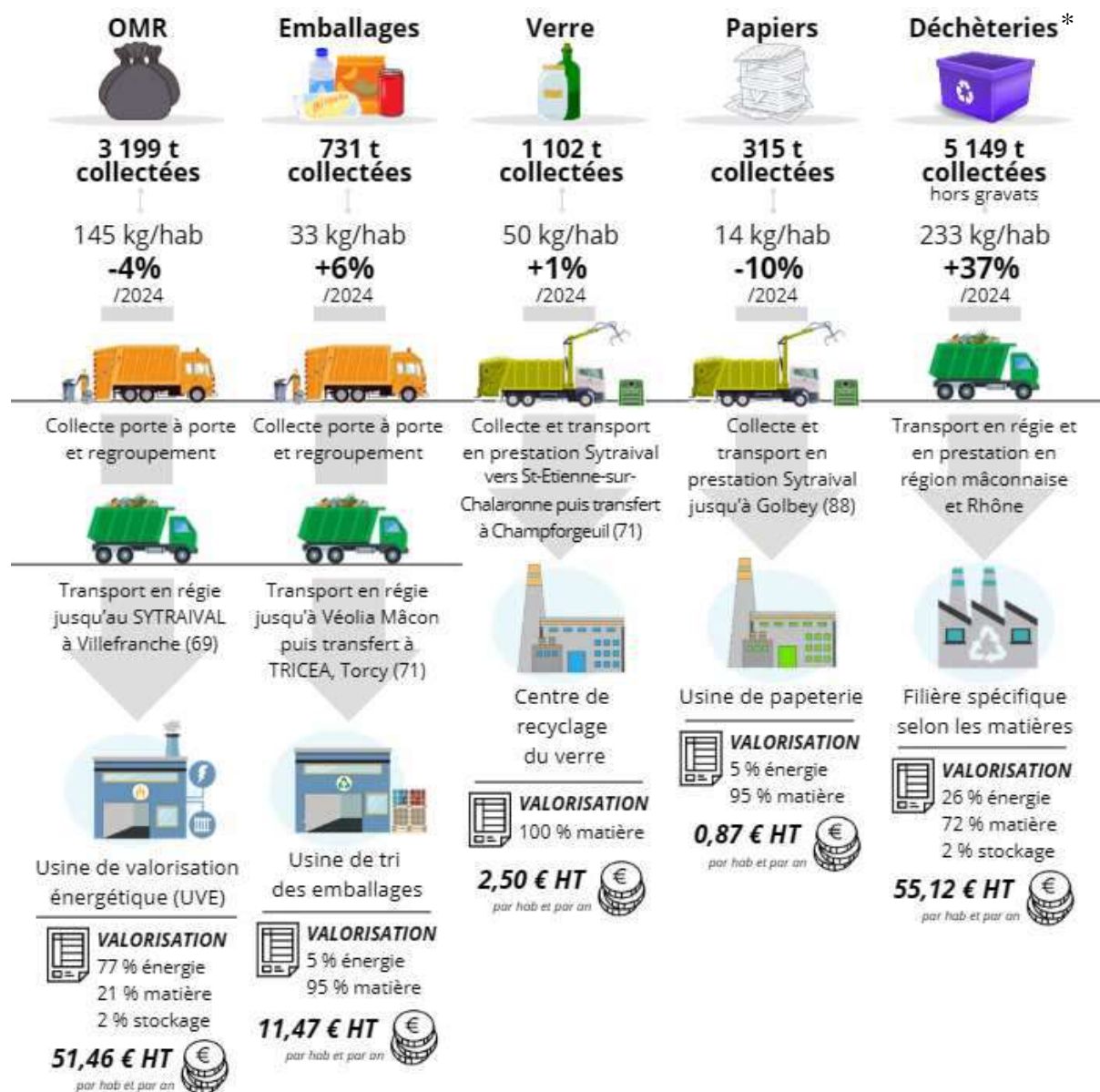
5 déchèteries : Cluny, La Guiche, Salornay-sur-Guye, Tramayes et Trambly.



257 points d'apport volontaire (PAV)
dont 143 colonnes pour le verre et 114 pour le papier.

Le tri et traitement des déchets collectés sur le territoire, ainsi que la collecte du verre et du papier sont délégués au SYTRAIVAL, qui est un syndicat mixte de traitement implan-
(370 000 habitants), auquel le SIRTOM adhère depuis le 1er janvier 2017.

Les déchets du territoire et leurs valorisations



* Cette hausse s'explique en partie par l'intégration à partir de 2025 des tonnages de déchets verts. Auparavant, ce flux était totalement broyé et réutilisé en litière animale par des agriculteurs locaux.

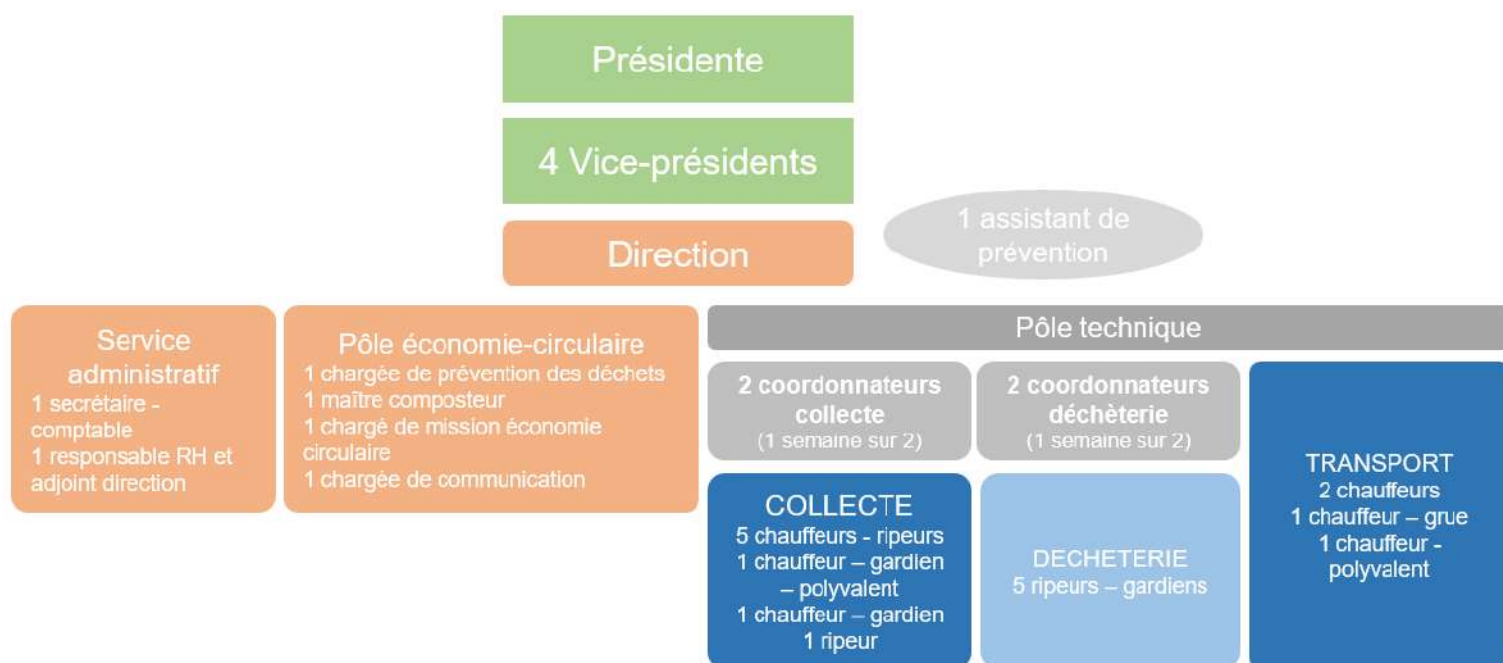
Sans les 1 098 tonnes de déchets verts, les déchets de déchèteries seraient quand même en hausse par rapport à l'année précédente (+301 tonnes hors gravats = + 6.2 % ; + 332 tonnes avec gravats = + 6.7 %).

Agrément	Contrat en cours	Barème
Agrément Refashion (ex ECO TLC : textile, linge, chaussure)	01/01/2020	
Agrément CITEO (papiers-emballages)	01/01/2018	Barème G
Agrément ECOSYSTEM pour les DEEE	01/01/2023	Scénario S1 pour 4 déchèteries / S2 pour Cluny
Agrément Eco-mobilier pour les meubles	01/01/2018	
Agrément Eco – DDS pour les déchets dangereux	01/01/2019	



Le service est exploité en régie. Le nombre d'agents de collecte, chauffeurs, agents de déchèterie, service administratif et service prévention, économie circulaire et valorisation organique est de **28 agents**, ce qui équivaut à 27,6 ETP.

Pour assurer le service notamment pendant la période estivale, le SIRTOM recourt à des contractuels. Ils représentent l'équivalent d'1 ETP sur l'année.



3. LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

ID : 071-257102830-20260623-2026035-DE



DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

OMA : Ordures Ménagères et Assimilées



OMR



Emballages



Papiers

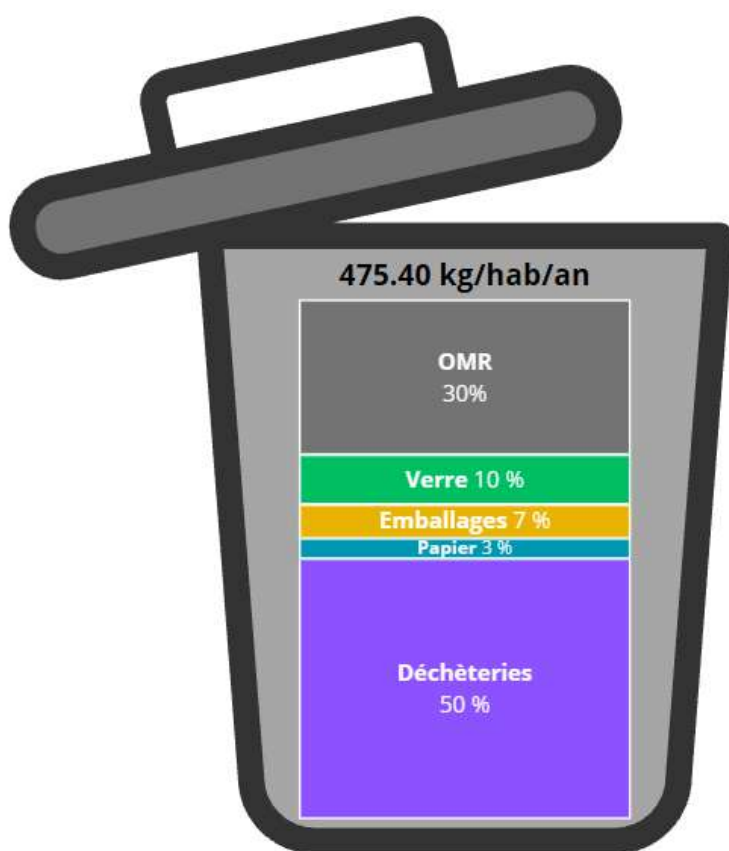


Verre



Déchèteries

Les déchets provenant des ménages, des administrations et des activités économiques collectés par le service public dans les mêmes conditions que les ménages sont appelés **OMA** : Ordures Ménagères et Assimilées. Cela regroupe les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) et les collectes sélectives (CS). Les **DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés sont l'ensemble des déchets générés, avec les apports en déchèteries. Sur le territoire du SIRTOM de la Vallée de la Grosne, les DMA représentent 10 495,85 tonnes, soit 475,40 kg/an et par habitant, et 50% de ces tonnages sont les déchets apportés en déchèteries.



Type de déchets	kg/an/hab
OMR	144,89
Verre	49,91
Emballages	33,11
Papier	14,27
Déchèteries	233,22
Déchets dangereux	5,53
Autres (piles, cartouches, polystyrène, ...)	1,10
Mobilier	29,74
Menuiserie	1,93
Jouets	0,33
DEEE (électroménagers, lampes, ampoules,...)	13,89
Cartons	19,03
Bois	45,88
DNR (Déchets Non Recyclable)	36,17
Métaux	17,70
Plâtre	12,18
Déchets verts	49,75

En plus des DMA, des déchets spécifiques sont gérés sur le territoire :

Gravats	62,63
Textiles	4,46
Amiante	0,40

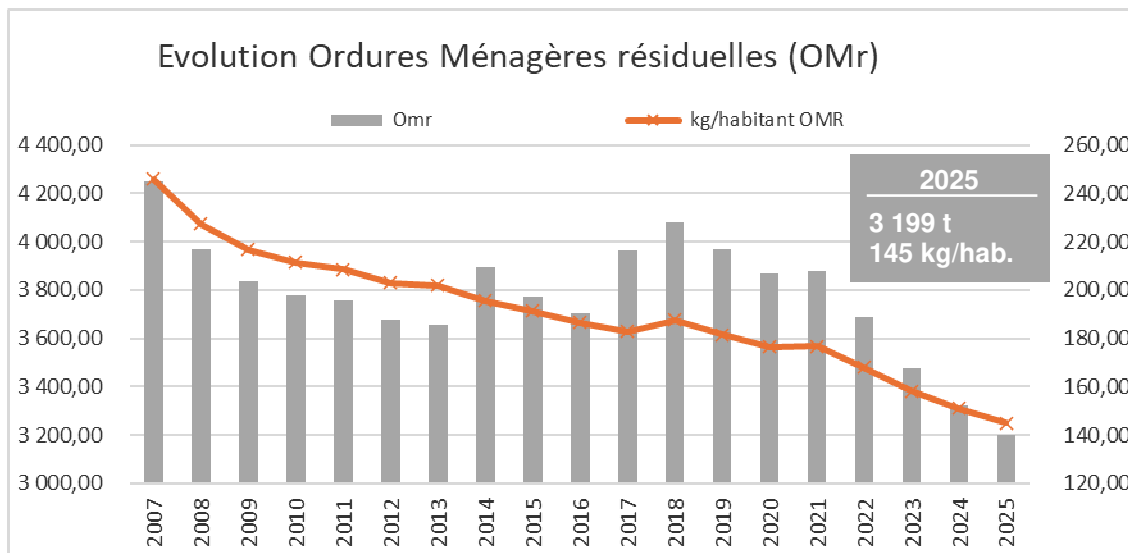
Pour l'ensemble du service, la consommation de gasoil à l'année est de 115 013 litres. En comparaison :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Consommation totale en litres	115 900	110 346	114 761	115 841	115 164	115 013
Service collecte					61 932	55 792
Service transport					-	54 061
Services généraux					-	5 160

La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr)



- 22 078 habitants desservis,
- 3 199 tonnes collectées soit **145 kg/habitant** desservi
- 65 900 km / 36 802 litres de gasoil



Evolution 2024/2025 ↔ - 125 tonnes soit - 4 %
 Ratio d'OMr par habitant ↔ 6,12 kg de moins par habitant

Organisation de la collecte

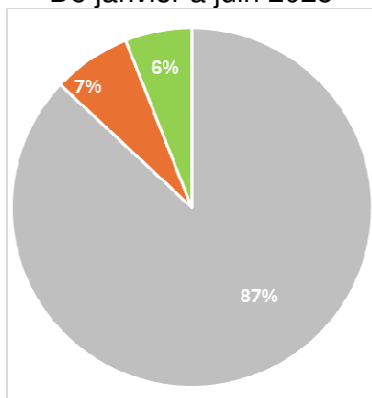
La collecte des ordures ménagères est effectuée en régie par le SIRTOM de la Vallée de la Grosne. Les habitants sont desservis soit en porte à porte soit en point de regroupement.

Points de regroupements :

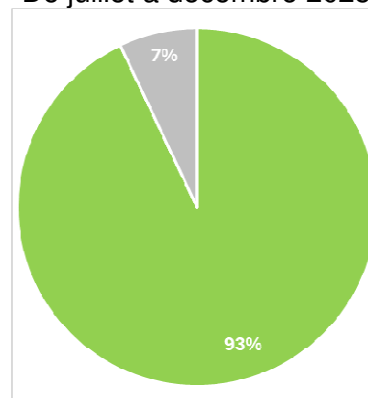
- Nombre de points de regroupements : 540
- Population concernée par ce type de collecte : 40 %

Fréquences de collecte :

De janvier à juin 2025



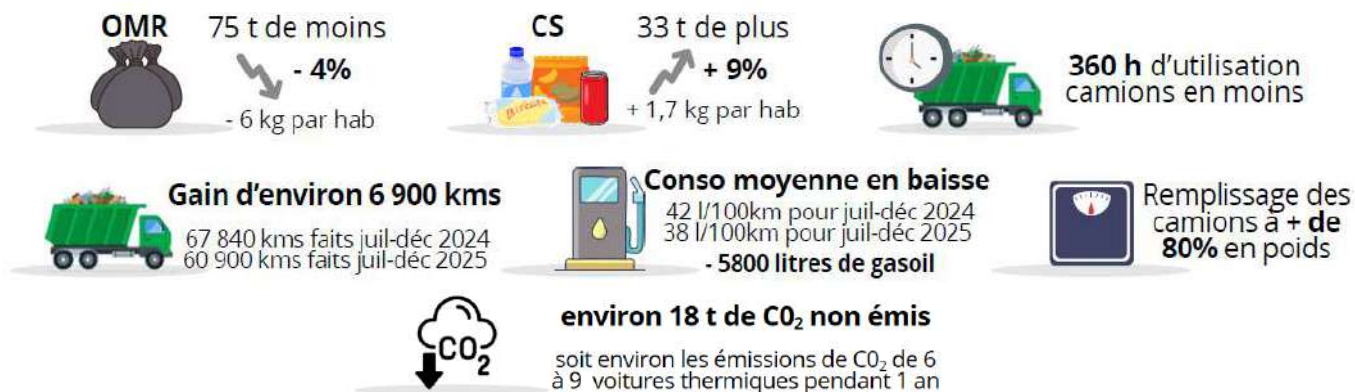
De juillet à décembre 2025



- Collecte deux fois par semaine (C2)
- Collecte une fois par semaine (C1)
- Collecte une semaine sur deux (C0,5)

La collecte une semaine sur deux des ordures ménagères, ou C0,5, a été mise en place à partir du 30 juin 2025. Le centre historique de Cluny, zone agglomérée, est passé en collecte hebdomadaire. Tout le territoire a donc vu son rythme de collecte changer. Les professionnels inclus dans le service public de gestion des déchets (SPGD), ou « gros producteurs », sont maintenus en collecte hebdomadaire.

Les premiers mois de mise en place ont entraîné des changements d'organisation interne avec notamment une refonte complète des tournées OMR comme CS.



La collecte sélective des emballages ménagers, papier et verre



- 22 078 habitants desservis
- 2 148 tonnes collectées soit 97 kg/habitant desservi
- 32 500 km / 18 990 litres de gasoil

La collecte des emballages est effectuée en régie.

Le papier et le verre sont collectés par des prestataires via des marchés gérés par le SYTRAIVAL.

L'ensemble de la population du territoire du SIRTOM est desservie pour la collecte du verre, des emballages et du papier selon les modalités suivantes :

Collecte des emballages en mode « mixte » selon la répartition suivante :

- 60 % en porte à porte ;
- 40 % en points de regroupement (540 points).

L'ensemble des habitants est desservi par 257 points d'apport volontaire : 143 bornes pour le verre et 114 bornes pour les journaux magazines.

Quantités collectées – quantités valorisées

Depuis le 1^{er} février 2022 le SIRTOM est passé aux extensions de consignes de tri. Ce dispositif permet de simplifier le geste de tri puisque le seul critère à appliquer est la caractérisation « emballage ». L'augmentation attendue est de l'ordre de 3 kg par habitant et par an.

La collecte sélective est effectuée en 3 flux :

- verre ;
- emballages ;
- papier.

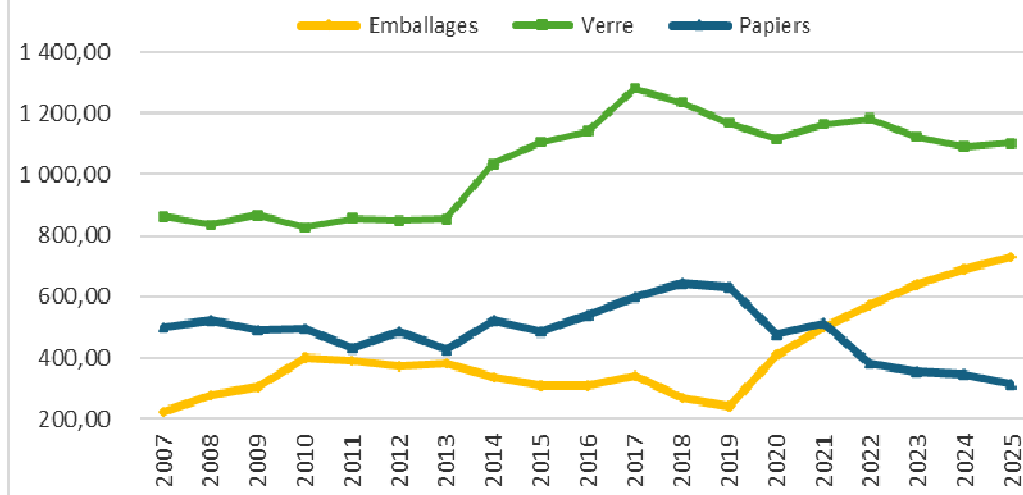
	2021		2022		2023		2024		2025	
	Tonnes collectées	kg/hab	Tonnes collectées	kg/hab	Tonnes collectées	kg/hab	Tonnes collectées	kg/hab	Tonnes collectées	kg/hab
Verre	1 164	52,99	1 182	53,78	1 124	51,15	1 092	49,60	1 102	49,91
Emballages	501	22,84	571	25,99	638	29,06	690	31,35	731	33,11
Papier	515	23,44	383	17,41	355	16,18	347	15,77	315	14,27
Total	2 181	99	2 136	97	2 117	96,38	2 129	96,70	2 148	97,29

Evolution 2024/2025 ↔ **+ 19 tonnes soit + 1 %**

Ratio par habitant ↔ **0,59kg de plus par habitant**

L'augmentation attendue de 3 kg par habitant et par an n'est pas totalement atteinte cette année. Les chiffres de collecte d'emballages montrent une évolution de 1,75 kg/hab.

Evolution Collecte sélective (CS)



Emballages collectés	↔	730,98 t	↔	+ 40,8 tonnes soit + 6 %
Verre	↔	1 101,90 t	↔	+ 10 tonnes soit + 1 %
Papiers/ Gros de magasin	↔	315,0 t	↔	- 32,2 tonnes soit - 9 %

Valorisation des collectes sélectives

Ci-dessous tonnages livrés aux repreneurs et valorisés, données Centre de Tri ; Sytraival



Valorisé à 100%



Valorisé en fonction de sa matière : matière plastique, métaux ferreux, aluminium, cartonnnette, carton complexé (briques).

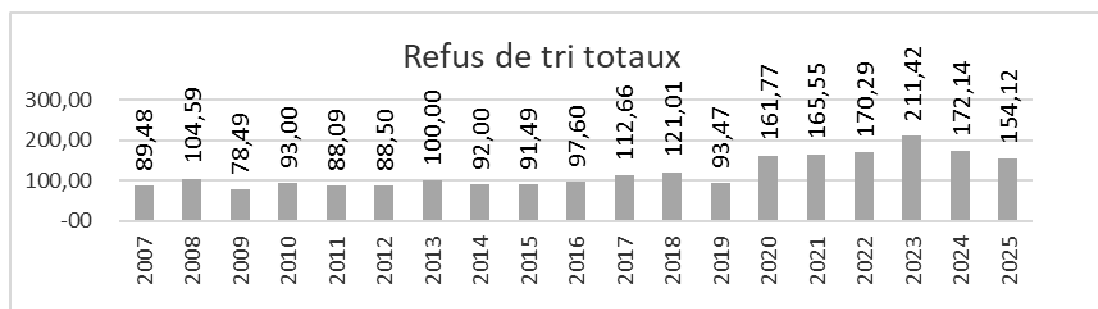


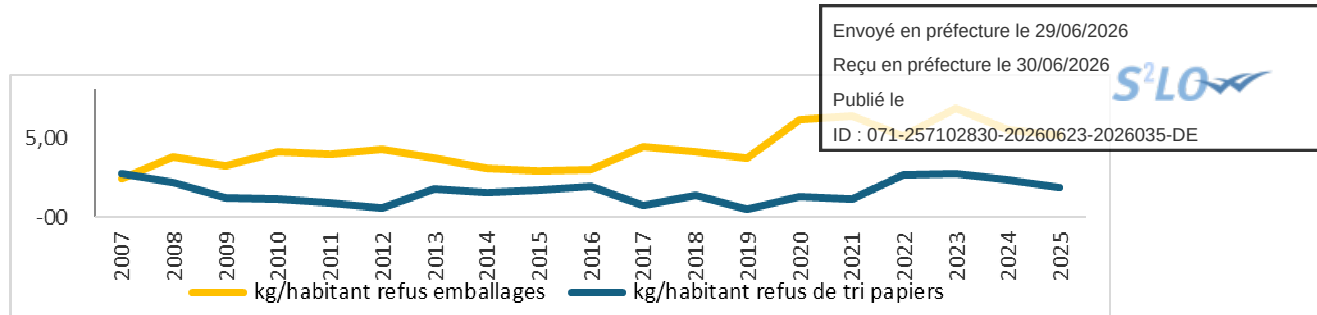
Valorisé en fonction de sa matière : papiers, journaux et magazines, déchets de papeterie et livres (gros de magasins)

Refus de tri

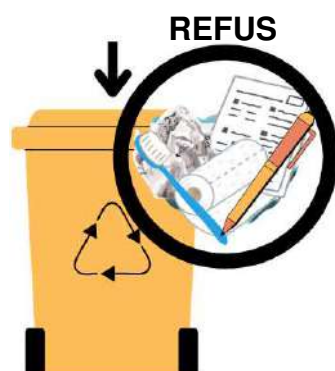
Les refus de tri correspondent à l'ensemble des déchets déposés dans les bacs ou colonnes de collecte sélective qui ne respectent pas les consignes de tri en vigueur. Ces éléments indésirables (erreurs de tri, emballages imbriqués, déchets non recyclables ou souillés) sont identifiés en centre de tri puis écartés du processus de recyclage. Ils sont ensuite redirigés vers des filières d'élimination ou de valorisation énergétique. Le taux de refus constitue ainsi un indicateur clé de la qualité du tri réalisé par les usagers : plus il est élevé, plus il traduit des difficultés de compréhension ou d'application des consignes, et engendre des surcoûts de traitement pour la collectivité, voire des pénalités par le SYTRAIVAL.

Refus de tri totaux	↔	- 18 tonnes soit - 10 %
Ratio par habitant	↔	- 0,84 kg/habitant soit - 11 %





Les refus de tri (hors verre) correspondent à :



REFUS

15,5 % des emballages sont refusés



113,23 t
5,13 kg/hab

En 2024, 17,5 % des emballages étaient refusés (121 t)



REFUS

12,8 % des papiers sont refusés



40,89 t
1,85 kg/hab

En 2024, 14,8 % des papiers étaient refusés (51 t)

Les flux des papiers collectés en Points d'Apport Volontaire comportent une part importante de cartons bruns. Ces cartons bruns sont considérés comme des refus de papiers, et donc ne sont pas rémunérés par les repreneurs (pas de recettes industrielles). Les collecteurs majorent par des amendes leurs coûts de collecte du fait de la présence de ces cartons. L'objectif est, donc, de supprimer ce flux ; pour rappel les cartons bruns sont à déposer en déchèteries.

La part de cartons bruns dans les papiers en 2025 est de 16,38 t. C'est 5,2 % du total des papiers collectés, mais cela représente **40 % des refus**.

En 2024, les cartons bruns dans les papiers étaient de 22,36 tonnes soit 0,85 kg/habitant.

Les collectes et flux spécifiques

Collecte des textiles



Le SIRTOM a signé une convention de partenariat avec l'association Relais Bourgogne pour la collecte du textile, linge et chaussures usagées. Des points d'apport volontaire sont répartis dans les communes et sur les 5 déchèteries du SIRTOM (21 points sur tout le territoire).

Tonnage collecté en 2025 : 98,55 tonnes, soit 4,46 kg/hab

Les tonnages collectés sont triés en vue du recyclage ou de la réutilisation sur le site de Relais Bourgogne à Crissey (71). En 2024 se sont 112,4 tonnes qui ont été collectées (soit 5,11 kg/habitant desservi).

Une baisse des tonnages et de la qualité des vêtements est constatée depuis plusieurs années par la filière et notamment par Refashion, l'éco-organisme affilié aux textiles.

Collecte spécifique des déchets amiantés

Cette collecte est organisée 1 fois par an par le SIRTOM selon les demandes : sur inscription les usagers peuvent déposer entre 5 et 10 plaques d'amiante (ou équivalent) dans des contenants spécifiques fournis. Des équipements de protection pour manipuler ces déchets sont également fournis. La prestation de collecte est réalisée par un prestataire agréé sur rendez-vous à la déchèterie de Cluny, en bas de quai, un jour de fermeture.

Tonnage collecté en 2025 : 8,9 tonnes, soit 0,40 kg/habitant

En 2024, le tonnage collecté était de 8,76 tonnes, soit 0,39 kg/habitant.

La collecte en déchèterie

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le



ID : 071-257102830-20260623-2026035-DE

Le SIRTOM compte 5 déchèteries gérées en régie. En 2025, **6 532 tonnes** de déchets ont été collectées (5 149 t hors gravats).

Total collecté (Hors gravats) ↔ **+ 1 405 tonnes soit + 38%**

Ratio par habitant ↔ **+ 63 kg/hab.**

2025



Bureaux SIRTOM

- Déchèterie de **CLUNY**
- Déchèterie de **SALORNAY**
- Déchèterie de **TRAMAYES**
- Déchèterie de **TRAMBLY**
- Déchèterie de **LA GUICHE**

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
9h - 12h 13h30 - 17h					
9h - 12h 13h30 - 17h		9h - 12h 13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h
	9h - 12h		13h30 - 17h		9h - 12h 13h30 - 17h
	9h - 12h 13h30 - 17h		9h - 12h		9h - 12h
9h - 12h 13h30 - 17h		9h - 12h 13h30 - 17h		9h - 12h	9h - 12h 13h30 - 17h
	13h30 - 17h				13h30 - 17h

HORAIRES HIVER 2025

du 2 janvier au
31 mai et du
29 septembre
au 31 décembre



Bureaux SIRTOM

- Déchèterie de **CLUNY**
- Déchèterie de **SALORNAY**
- Déchèterie de **TRAMAYES**
- Déchèterie de **TRAMBLY**
- Déchèterie de **LA GUICHE**

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
9h - 12h 13h30 - 17h					
7h - 13h					
	7h - 13h		7h - 13h		7h - 13h
	7h - 13h				7h - 13h
7h - 13h		7h - 13h		7h - 13h	7h - 13h
			7h - 13h		7h - 13h

HORAIRES ÉTÉ 2025

du 02 juin au
27 septembre



Spécificités :

La déchèterie de Tramayes ne reçoit pas les déblais et gravats (déchets de béton, briques...).

Déchets non acceptés :

Aucune des 5 déchèteries ne réceptionne les déchets suivants :

- * Bouteilles de gaz et extincteurs ;
- * Pneumatiques : pneumatiques hors d'usage ;
- * Déchets amiantés : déchets amiantés (amiante liée) : opération ponctuelle.

Admission des déchets des professionnels

Les déchets des entreprises et artisans du territoire sont acceptés dans les 5 déchèteries du SIRTOM. Le suivi de fréquentation s’effectue au moyen des cartes de contrôle d’accès.

Déchets	Limite	Tarifs*
Tous Déchets dangereux	20 kg/semaine	2,09 €/kg
Déchets de bois	3 m³ ou 0,6 t/semaine	18,46 €/m³ ou 80 €/tonne
Déchets verts	3 m³ ou 0,4 t/semaine	10 €/m³ ou 50 €/tonne
Déchets en mélange/non recyclables/plâtre	3 m³ ou 0,4 t/semaine	41,25 €/m³ ou 165 €/tonne
Déchets de béton, briques	3 m³ ou 4 t/semaine	25 €/m³ ou 20 €/tonne

* tarifs définis par délibération n°2024-010

Le SIRTOM adhère à la Charte régionale pour l’accueil des déchets des professionnels depuis le 28/03/2007.

Population desservie

Les 5 déchèteries du territoire sont accessibles à tous les habitants du SIRTOM ; la population desservie par ces installations est donc de 22 078 habitants. Les habitants de certaines communes ont également accès à des déchèteries d’autres collectivités du fait de la proximité : l’accès est régi par une convention et donne lieu à une rétribution financière. Celle-ci représente un coût pour le SIRTOM de 87 526 € en 2025. Par ailleurs le SIRTOM, par convention, accueille les habitants du Rousset-Marizy à la déchèterie de La Guiche ; en 2025 cela représente une recette de 34 917 €.

Fréquentation des déchèteries : répartition entre particuliers et professionnels

Un système de barrière est en place dans les déchèteries du territoire afin de limiter l’accès aux titulaires d’une carte d’accès. Ce système permet également un comptage des fréquentations. Pour l’année 2025, les chiffres de fréquentations et de répartition entre particuliers et professionnels ne sont pas représentatifs (panne ou casse de barrières). Ils ne pourront pas être analysés.

Quantités collectées

Evolution 2024/2025
↔

+ 1 405 tonnes (hors gravats) soit + 38 %

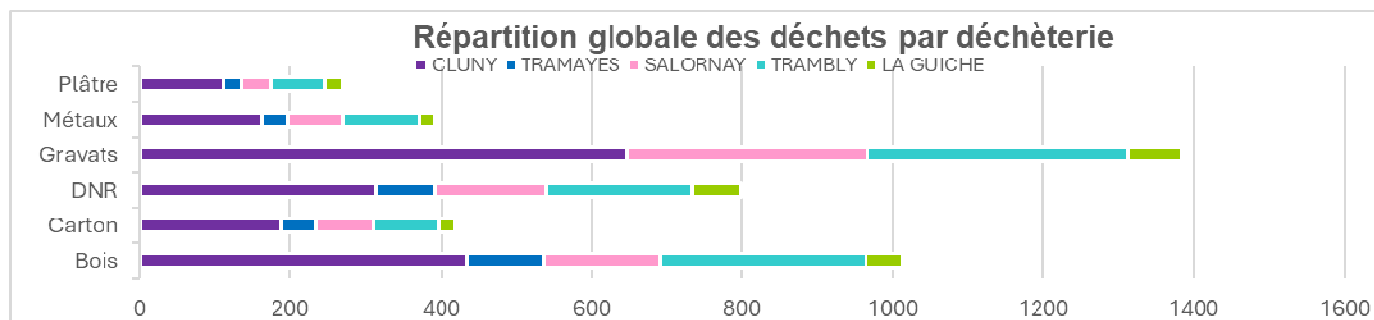
+ 1 436 tonnes (avec gravats) soit + 28 %

Ces chiffres importants s’expliquent en partie par l’intégration à partir de 2025 des tonnages de déchets verts. Avant, ce flux était totalement broyé et réutilisé en litière animale par des agriculteurs locaux. Sans les 1 098 tonnes de déchets verts, les déchets de déchèteries seraient quand même en hausse par rapport à l’année précédente (+301 tonnes hors gravats ; +332 tonnes avec gravats).

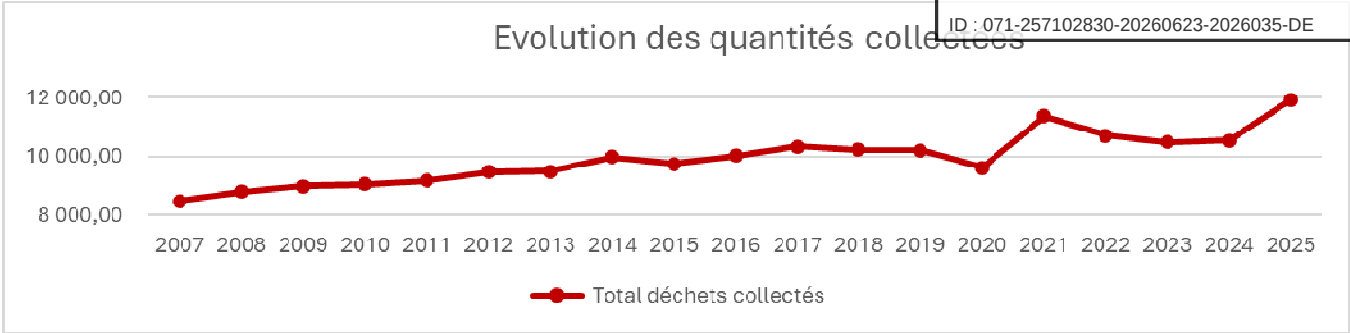
Déchèteries	Cluny	Salornay	Trambly	Tramayes	La Guiche	Total (t)	Kg/hab	(t)	%
Cartons	188.24	76.72	85.98	45.54	23.60	420.08	19.03	417.12	+1%
Bois	434.63	153.44	272.93	103.14	48.80	1 012.94	45.88	945.07	+7%
Métaux	161.85	72.56	101.23	34.76	20.34	390.74	17.70	365.38	+7%
DNR	314.34	149.26	192.46	77.58	64.86	798.50	36.17	839.18	-5%
Plâtre	111.96	37.44	72.24	23.14	24.14	268.92	12.18	194.96	+38%
Déchets verts	490.72	243.71	205.80	95.82	62.32	1 098.37	49.75	-	-
EcoSystem - DEEE	133.64	55.48	76.19	23.08	18.32	306.71	13.89	300.21	+2%
EcoMaison (mobilier et jouet)	276.67	140.19	169.29	0	77.68	663.83	30.07	494.58	+34%
Polystyrène	2.84	0.97	1.45	0.42	0	5.68	0.26	5.73	-1%
Huiles alimentaires	1.55	0	0.61	0	0.167	2.33	0.11	5.74	-59%
Huiles vidanges	3.03	1.08	1.98	0.45	0.4	6.90	0.31	14.69	-53%
Piles et batteries	4.56	1.07	0.72	1.65	0.25	8.25	0.37	3.5	+136%
Cartouches d'imprimante	-	-	-	-	-	1.05	0.05	-	-
Menuiseries	10.57	8.82	13.47	5.91	3.78	42.55	1.93	47.87	-11%
Opération pneus ponctuelle*	-	-	-	-	-	2.40	0.11	-	-
TOTAL Déchets	2 135.65	940.74	1 194.35	411.49	344.66	5 029.25	227.79	3 634.03	+38%
Pâteux/peintures	3.95	1.62	2.04	0.70	0.66	8.97	0.41	8.9	+1%
Solvants-Liquides inflammables	7.72	2.96	3.03	1.36	1.18	16.23	0.74	15.31	+6%
Acides	0.05	0.02	0.006	0	0	0.08	0.003	0.23	-65%
Produits agro-chimiques	0.99	0.35	0.31	0.11	0.03	1.80	0.08	1.78	+1%
Filtres à huile	0.33	0.3	0.33	0.11	0	1.07	0.05	0.81	+32%
Emb. Vides souillés (EVS)	16.95	7.52	11.96	3.74	3.84	44.01	1.99	42.94	+2%
Bases	0.22	0.10	0.13	0.09	0.05	0.59	0.03	0.35	+69%
Aérosols	0.85	0.44	0.44	0.31	0.17	2.22	0.10	1.78	+25%
Autres DDS non-identifiés	0.28	0.14	0.35	0.04	0.05	0.86	0.04	0.85	+1%
Eco DDS	18.23	7.77	11.32	3.50	3.23	44.05	1.99	2.00	+7%
TOTAL Déchets dangereux	49.57	21.22	29.92	9.96	9.21	119.88	5.43	113.99	+5%
TOTAL (hors gravats)	2 227.09	961.96	1 224.27	421.45	353.87	5 149.13	233.22	3 744.55	+38%
Gravats	648.07	317.78	347.39	0	69.42	1 385.66	62.63	1 351.1	+2%
TOTAL DECHETERIES	2 875.16	1 279.74	1 571.66	421.45	423.29	6 531.79	295.85	5 095.65	+28%

* Les pneus ne sont pas acceptés en déchèteries

Données en tonnes



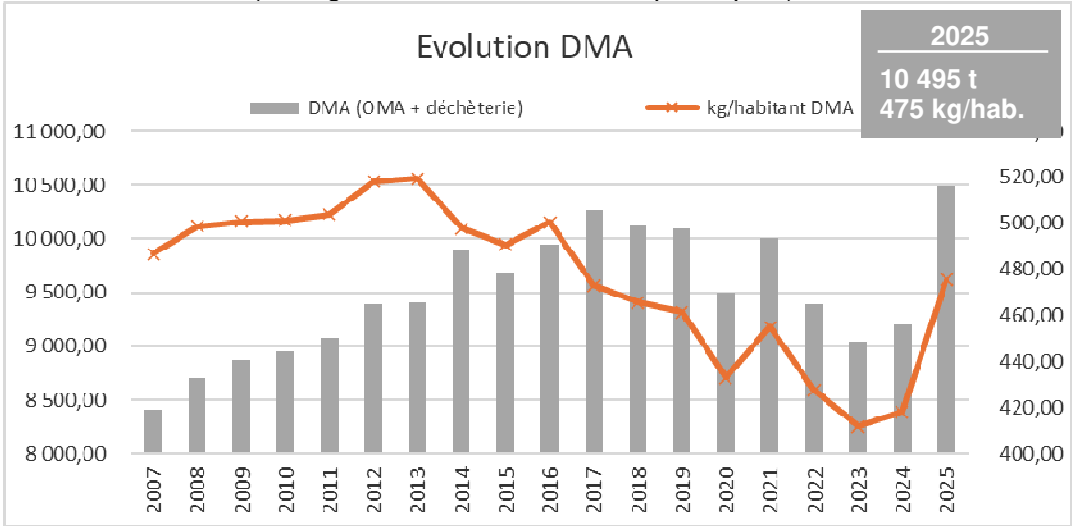
4. EVOLUTION DES COLLECTES



Evolution 2024/2025

Total DMA	↔	+ 14 %
OMr	↔	- 4 %
CS	↔	+ 1 %
Déchèteries (avec gravats)	↔	+ 28 %
Déchèteries (hors gravats)	↔	+ 38 %

Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) sont l'ensemble des Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) et des collectes de déchèteries (hors gravats et hors déchets spécifiques).



Evolution 2024/2025 ↔ + 1 292,47 tonnes soit + 14 %
Ratio DMA par habitant ↔ + 57,27 kg par habitant + 14 %

5. LES DESTINATIONS DES DECHETS COLLECTES

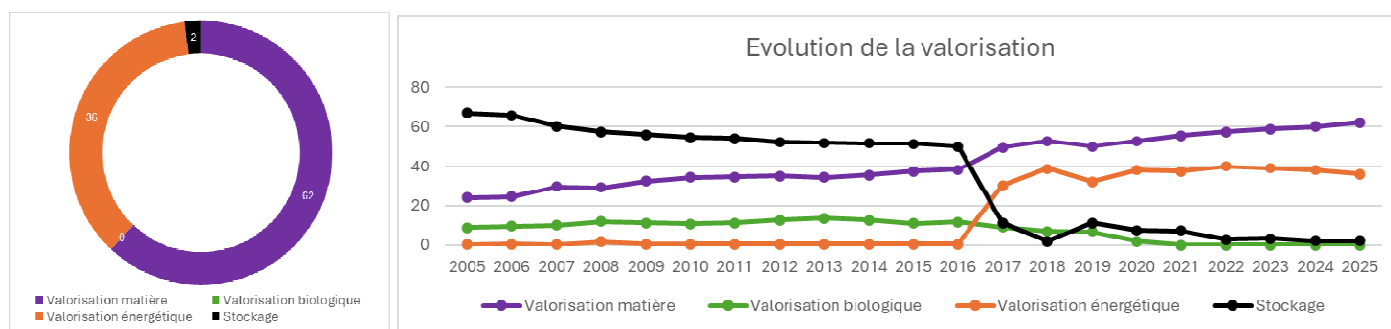
- 10 774 tonnes de déchets collectés (hors gravats) dont 98 % orientés en valorisation ;
- En 2020, 93 % des déchets collectés étaient valorisés.

Destination des déchets issus des collectes et déchèteries

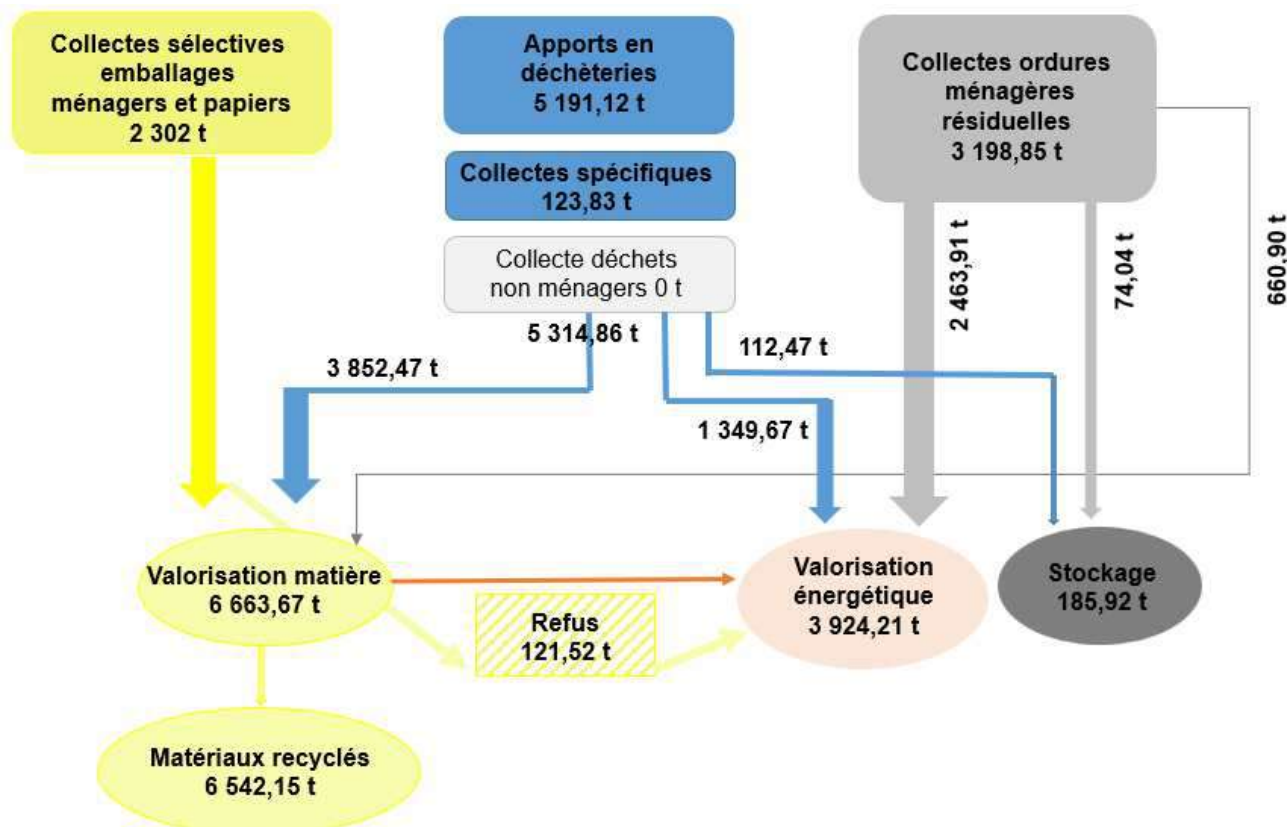
Déchets Non Recyclables	→	Tri et broyage sur le site de Saint-Etienne-sur-Chalaronne	→	Valorisation énergétique SYTRAIVAL à Villefranche – sur- Saône (69)
Collectes sélectives des emballages	→	Livraison au site de transfert Mâcon (Véolia)	→	Transport à TRICEA, Torcy (71), centre de tri public géré par le SMET 71
Papier – journaux/ magazines	→	Acheminement à Quincieux	→	Usine de valorisation NORSKE SKOG à Golbey (88) (marché SYTRAIVAL)
Refus de tri papiers - emballages	→		→	Valorisation énergétique SYTRAIVAL à Villefranche – sur- Saône (69)
Cartons collectés en déchèteries	→		→	Mâcon (marché SIRTOM avec Valbara)
Verre	→	Livraison sur le site de transfert de St-Etienne-sur-Chalaronne	→	Transport chez Verallia à Champforgeuil (71) pour être recyclé à 100 %
Bois collecté en déchèterie	→		→	Valorisation et traitement Charnay les

		Mâcon (71) (contrat SIRTOM avec VBE)
Ferraille et des batteries collectées en déchèterie	→	Valorisation et traitement à Mâcon (71) (contrat SIRTOM avec Derichebourg)
Gravats	→	Valorisation et traitement à Replonges (01) (marché SIRTOM avec DBS – LBTP)
Déchets Diffus Spéciaux (DDS ou Déchets Dangereux des Ménages)	→	Traitement société EDIB à Longvic (21) (via marché SIRTOM)
Déchets verts	→	Transport et valorisation à Monsols (69) (marché SIRTOM)
Déchets de vêtements textiles	→	Centre de tri Relais Bourgogne à St-Marcel (71)

Type de déchets	Destination	Commune d'implantation et/ou département
Solvants Usagés	SOLAMAT – MEREX / Val. Énergétique	13- Fos sur Mer
Huiles usées	SEVIA	69-Saint Fons
Déchets de produits agro-chimiques	SOLAMAT – MEREX / Val. Énergétique	13- Fos sur Mer
Déchets de peintures, vernis, encres et colles	SOLAMAT – MEREX / Val. Énergétique	13- Fos sur Mer
Déchets acides / bases / comburant	Traitement physico-chimique - EDIB	21- Longvic
Déchets dangereux spécifiques – ECODDS	EDIB – Val. Énergétique	21- Longvic
Déchets de métaux ferreux	DERICHEBOURG	71- Mâcon
Déchets d'emballages métalliques en mélange	SARPI – Cryogénie	42- La Talaudière
Déchets carton	VALBARA (Véolia)	71 - Mâcon
Déchets de bois	VBE	71 – Charnay les Mâcon
DEE hors d'usage	Tri, regroupement ou démontage – PURFER	71 – Chalon-Sur-Saône
Encombrants ménagers divers	UIOM SYTRIVAL (tri, broyage à St Etienne-sur-Chalaronne - 01)	69- Villefranche-sur-Saône
Meubles – ECO MOBILIER	Tri de déchets banals et dangereux - EPUR Centre Est - Mâcon	71 - Mâcon
Piles électriques usagées	Valorisation matière SCRELEC	69 - Arnas
Corps gras	DIELIX – Val. Matières	78- Limay
Déchets de béton, briques	CARME	71 – Sennecey-le-Grand
Batteries	Derichebourg	71 - Mâcon
Radiographie	Association AMI	71 - Mâcon
Déchets amiantés	VALBARA (Véolia)	71 - Mâcon
Cartouches d'encre	LVL	44 - La Chevrolière
Plâtre	VALOBAT	73 – La Léchère
Polystyrène – Plastiques souples	Les Valoristes Bourguignons	71 - Champforgeuil

Destination de l'ensemble des déchets collectés (hors gravats)**Valorisation totale : 98 %****Synoptique des flux pour les DMA collectés (hors gravats - en tonnes)**

	Valorisation matière	Valorisation biologique	Valorisation énergétique	Stockage	TOTAL	kg/hab
Collecte OMR	660,90		2 463,91	74,04	3 198,85	144,89
CS matériaux secs	2 180,48		121,52		2 302,00	104,27
CS Biodéchets						
CS Spécifiques	114,93			8,90	123,83	5,61
TOTAL OM hors déchèterie	2 960,54		2 601,22	82,94	5 644,70	255,67
Déchets déchèteries	3 707,37		1338,77	102,98	5 149,12	233,22
TOTAL OM et déchèteries	6 663,67	0,00	3 924,21	185,92	10 773,80	
kg/hab	301,82	0,00	177,74	8,42	487,99	
%	62%	0%	36%	2%		



1. DONNEES GENERALES

CA 2025	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 760 200 €	3 967 538,76 €
INVESTISSEMENT	864 247,67 €	976 160,12 €
TOTAL	4 624 447,67 €	4 943 698,88 €

Les participations de collectivités membres, basées sur les Taxes d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sont de 3 125 331,87 € pour 2025 et représentent 79 % des recettes de fonctionnement du SIRTOM, et 63 % des recettes totales (*en 2024, 3 083 295 €, 79 % des recettes de fonctionnement / 64 % des recettes totales*).

La dette en capital au 31 décembre 2025 est de 1 368 942,18 € (*1 242 978,37 € au 31/12/2024*).

Le coût moyen des participations prélevées, ramené à l'habitant, est de 141,56 € (139,91 € en 2024).

2. LES COÛTS PAR FLUX

Toutes les données présentées proviennent de la matrice des coûts 2025. Une légère variation peut intervenir après validation de la matrice par l'ADEME.

REPARTITION DES COÛTS PAR FLUX DE DECHET

En € HT par habitant	Flux de déchets					Coût 2025	Coût 2024
	Ordures ménagères	Verre	Papiers et emballages	Déchets en déchèterie	Textiles		
Coût complet	-	3,88	33,33	62,71	0,33	-	-
Coût technique	53,07	3,32	28,61	58,51	0,33	148,34	-
Coût partagé	52,58	2,50	12,85	56,26	0,33	129,02	134,5
Coût aidé HT	51,46	2,50	12,37	55,12	0,33	126,29	130,8
TVA acquittée	3,18	0,18	1,35	2,68	0,01	7,41	8,25
Coût aidé TTC	54,64	2,68	13,72	57,80	0,33	133,70	139,1
En € HT par tonne	Flux de déchets					Coût 2025	Coût 2024
	Ordures ménagères	Verre	Papiers et emballages	Déchets en déchèterie	Textiles		
Coût complet	-	77,50	701,29	279,81	72,61	-	-
Coût technique	362,87	66,30	606,02	294,45	72,61	331,84	-
Coût partagé	359,49	50	270,38	283,11	72,61	288,61	327
TVA acquittée	21,73	3,62	28,37	13,47	1,41	16,57	20,05
Coût aidé HT	351,88	50	260,35	277,40	72,61	282,51	318
Coût aidé TTC	373,61	53,62	288,72	290,86	72,61	299,08	338

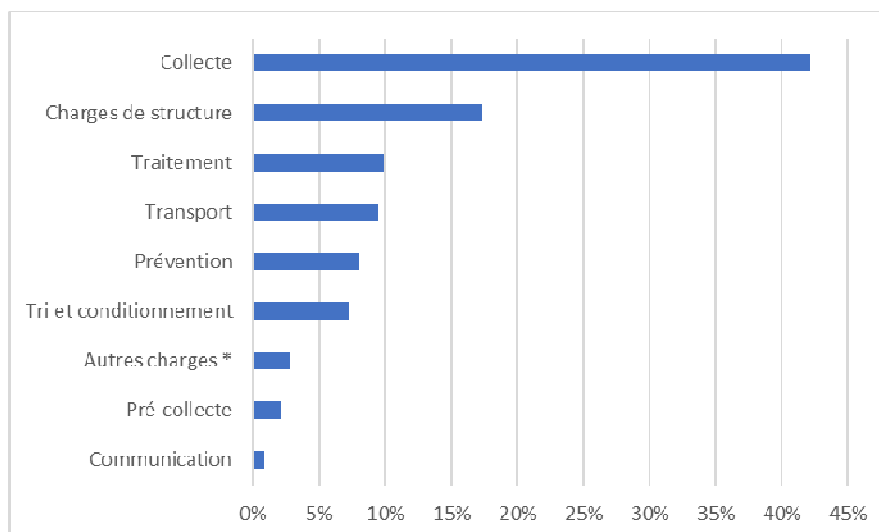
- **Coût complet** : totalité des charges hors TVA ;
- **Coût technique** : coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d'énergie...) ;
- **Coût partagé** : coût technique moins les soutiens apportés par les éco organismes ;
- **TVA acquittée** : différence entre les dépenses et les recettes de TVA, en particulier le retour du FCTVA ;
- **Coût aidé** : coût partagé moins les aides reçues.

REPARTITION DES COÛTS COMPLETS PAR SERVICE

En € HT par tonne	Flux de déchets					Coût 2025	Coût 2024
	Ordures ménagères	Verre	Papiers et emballages	Déchets en déchèterie	Textiles		
Pré-collecte	10,20	9,62	34,52	-	-	6,42	9,84
Collecte	161,95	59,90	463,14	85,37	-	124,59	134,27
Transfert / transport	2,29	-	70,31	45,98	-	27,89	37,71
Traitement	110,89	-	310,58	68,02	-	87,97	137,65
Communication	2,71	0,48	5,86	1,63	2,65	2,48	1,21
Prévention	14,61	2,57	31,62	8,85	14,34	20,06	29,1
Structure	66,30	4,93	158,6	41,19	55,29	51,33	73,39

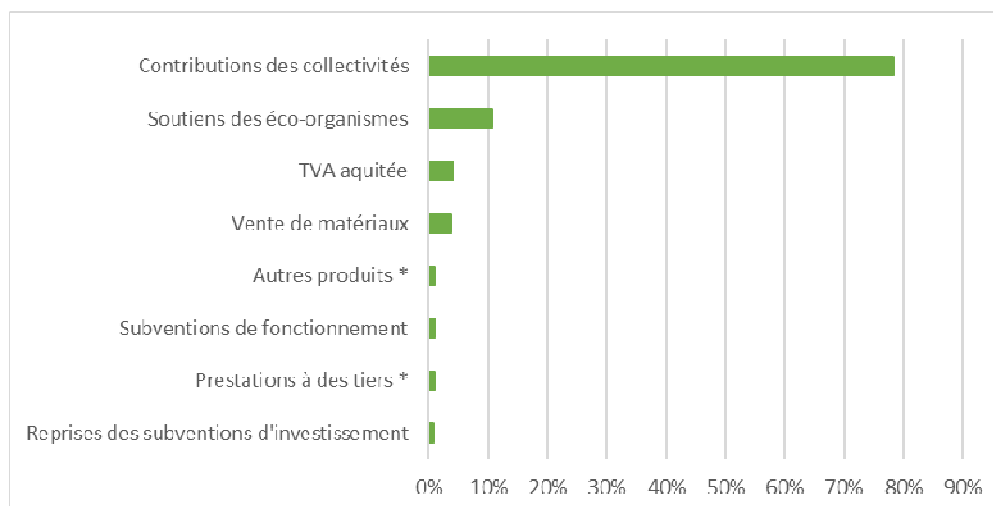
- **Pré collecte** : charges des contenants de collecte ;
- **Collecte** : intégralité des dépenses liées à la collecte des déchets (personnel, transport...) avec participations au frais de transport du syndicat de traitement ;
- **Transfert / transport** : dépenses de transfert et transport des déchets vers les centres de tri / traitement ;
- **Traitement** : dépenses de tri et traitement des déchets (incluant frais syndicat traitement) ;
- **Communication** : charges de communication / sensibilisation (personnel, support de communication ...)
- **Economie circulaire / prévention** : charges des programme économies circulaire et prévention (personnel, animation, outils...)
- **Structure** : charges de structures (personnel administratif, locaux, assurances) ...

REPARTITION DES COÛTS TTC PAR FLUX DE DECHET (en %)



* Les autres charges correspondent aux conventions d'accès aux déchèteries extérieures au territoire.

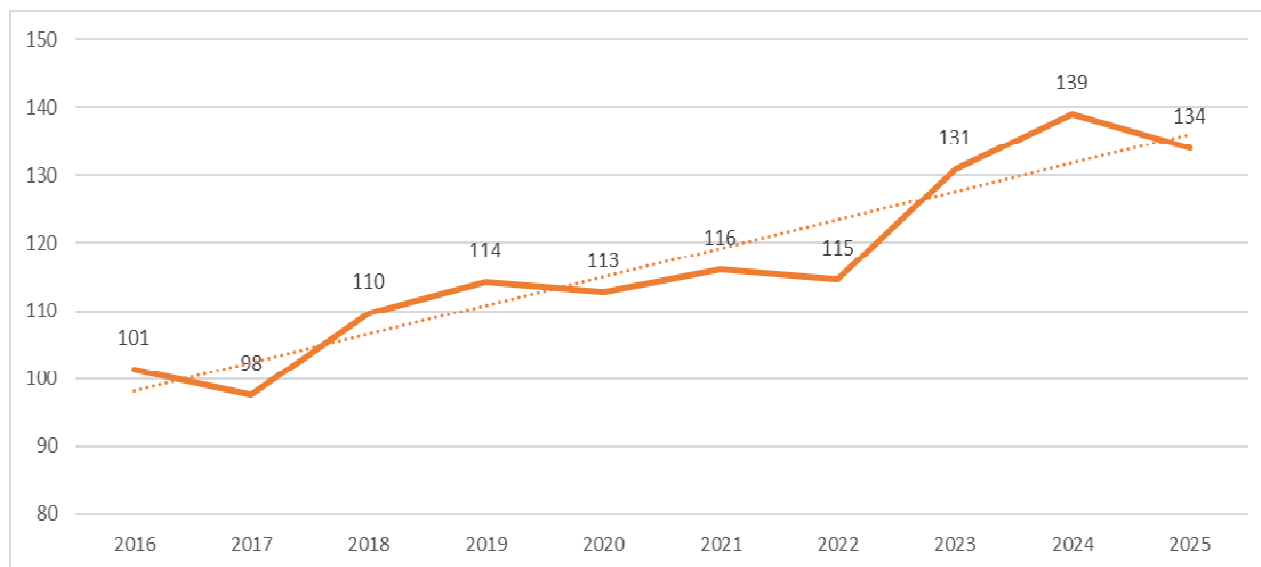
REPARTITION DES PRODUITS TTC PAR FLUX DE DECHET (en %)



* Les autres produits correspondent aux diverses ventes (composteurs, poubelles, déchèteries, bacs en fin de vie...)

* Les prestations à des tiers correspondent aux conventions d'accès aux déchèteries du SIRTOM par des territoires extérieurs.

EVOLUTION DU COUT AIDE TTC / HABITANT



La totalité du coût aidé est couvert par le financement du service déchet, le taux de couverture est de 106 % en 2025 (100 % en 2024).

3. RATIOS DEPENSES / RECETTES :

Le ratio dépenses/ recettes pour le traitement et le tri des déchets ménagers et assimilés, sans transport ni collecte pour 2025 correspond au détail suivant :

Détails	Dépenses TTC	Recettes rachats TTC	Soutiens / éco-organisme	BILAN FINANCIER Sans soutien	BILAN FINANCIER Avec soutien
OMR (SYTRAIVAL)	415 209 €			-415 209 €	-415 209 €
REFUS DE TRI EMBALLAGES (SYTRAIVAL)	15 687 €			-15 687 €	-15 687 €
PAPIERS (SYTRAIVAL)	33 856 €	28 332 €	27 447 €	-5 524 €	21 923 €
EMBALLAGES (SYTRAIVAL)	224 114 €	79 792 €	450 504 €	-144 322 €	306 182 €
VERRE (SYTRAIVAL)	68 504 €	9 651 €	13 596 €	-58 853 €	-45 257 €
CARTONS DECHETTERIES (VALBARA)	20 282 €			-20 282 €	-20 282 €
BOIS DECHETTERIES (VBE)	74 813 €			-74 813 €	-74 813 €
DECHETS VERTS (VEOLIA)	44 059 €			-44 059 €	-44 059 €
FERRAILLES + BATTERIES (GDE)		38 043 €		38 043 €	38 043 €
PLASTIQUES SOUPLES + POLYSTYRENE (LES VALORISTES BOURGUIGNONS)	8 355 €			-8 355 €	-8 355 €
DECHETS NON RECYCLABLES DECHETTERIES (SYTRAIVAL)	125 604 €			-125 604 €	-125 604 €
DECHETS DANGEREUX DES MENAGES DE DECHETTERIES (EDIB) – Soutien EcoDDS	70 897 €		5 610 €	-70 897 €	-65 287 €
AMIANTE DECHETTERIES (VALBARA)	6 186 €			-6 186 €	-6 186 €
PNEUS + PARES CHOCS (EPUR)	482 €			-482 €	-482 €
GRAVATS (LBTP)	19 868 €			-19 868 €	-19 868 €
ECOMAIISON – Soutien			0 €	0 €	0 €
Refashion – Soutien			4 300 €	0 €	4 300 €
EcoSystem – Soutien			27 599 €	0 €	27 599 €
TOTAL	1 127 918 €	155 818 €	529 056 €	-972 100 €	-443 044 €
		684 874 €			

1. COMMUNICATION ENVERS LES USAGERS

Projets d'actions de communication/sensibilisation sur les déchets

La commission communication du SIRTOM s'est réunie le 27 janvier 2025 pour valider les orientations de l'année. Les sujets principaux abordés étaient le contenu de l'ECO-SIRTOM (bulletin annuel du SIRTOM), la refonte du site internet ainsi que la mise en place dans l'année 2025 de la modification du rythme de collecte (C0,5).

La refonte du site internet, réalisée en interne, s'écoulera en travail de fond sur l'année 2025 pour une mise en ligne du site en 2026.

La mise en place du changement de rythme de collecte a été menée avec un plan de communication spécifique : mailings spécifiques aux mairies et délégués SIRTOM pour un relais de l'information, puis mailing et communications directes aux habitants, via des posts réseaux sociaux, des spots radios, des mailings, une distribution papier du nouveau calendrier de collecte modifié, etc...

Actions de communication / sensibilisation sur les déchets



Site internet	↔	10 800 vues Insertion d'articles d'actualité 2 fois par mois environ
Page Facebook	↔	830 abonnés 2 à 3 publications par semaine en moyenne
Lettre d'information	↔	3 990 contacts (particuliers, professionnels, mairies...) Plusieurs lettres d'information et mailings spécifiques 65 % de personnes qui ouvrent
Animations	↔	<u>9 interventions scolaires</u> : 380 élèves sensibilisés dont 166 étudiants de l'ENSAM <u>1 animation en entreprise</u> : 30 salariés sensibilisés
Médias locaux	↔	<i>Journal de Saône-et-Loire (JSL)</i> : 16 articles <i>Panneau Pocket</i> : 19 414 lectures
Journal l'Eco SIRTOM	↔	<u>Distribution édition 2025</u> : 4 pages – 15 000 exemplaires
Manifestations extérieures	↔	<u>1 manifestation</u> : 25 participants sensibilisés au festival des solutions écologiques de Tramayes

2. LES ENGAGEMENTS DU SIRTOM POUR MENER UNE DYNAMIQUE DE PREVENTION DES DECHETS ET D'ECONOMIE CIRCULAIRE SUR LE TERRITOIRE

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

ID : 071-257102830-20260623-2026035-DE



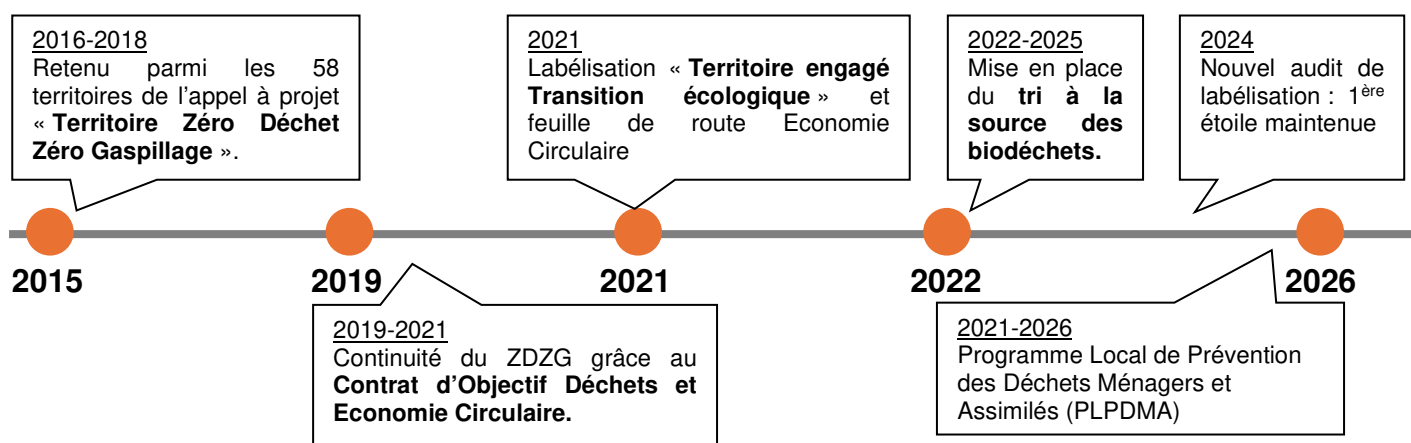
Historique

Le SIRTOM est engagé depuis de nombreuses années dans des programmes de prévention des déchets, le premier programme de prévention ayant débuté en 2010. Afin de répondre à l'obligation réglementaire, les élus du SIRTOM ont validé l'instauration d'un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPDMA) en 2021. Celui-ci fixe les objectifs pour la période 2021 – 2027 ainsi que les actions à déployer pour les atteindre, ceux-ci sont conformes aux objectifs nationaux et régionaux.

Une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) a été créée avec les partenaires et se réunit une fois par an pour faire le bilan de l'année écoulée d'un point de vue qualitatif et quantitatif.

Le syndicat a été labélisé en 2021 « Territoire engagé transition écologique ». Ce programme a permis au territoire de s'ouvrir à une économie circulaire et locale, créatrice d'emploi et de ressources, et d'ainsi sortir des paradigmes habituels en termes de gestion de déchets. Depuis cette labellisation, les projets mis en œuvre permettent de travailler en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire (professionnels, associations, communes, intercommunalités, acteurs de l'économie sociale et solidaire), pour réduire les déchets de toute catégorie du territoire.

En juin 2024, un audit a eu lieu avec l'ADEME et le SIRTOM de la Vallée de la Grosne afin d'analyser les actions mises en place sur le territoire depuis 2021. En conclusion, le SIRTOM conforte sa première étoile pour les trois ans à venir. Cet audit peut être demandé à tout moment par les collectivités.



Le SIRTOM évalue sa politique d'économie circulaire grâce à l'outil de l'ADEME appelé Référentiel Economie Circulaire. Cet outil permet au SIRTOM de travailler sur un diagnostic de territoire et de mettre en place des actions avec les élus et de construire une politique d'économie circulaire pour les 3 prochaines années.

Poursuite des actions économie circulaire 2022-2026 :

La feuille de route établie par les élus se concentre sur les axes suivants :

- **Axe 1 :** L'offre et les acteurs économiques du territoire – *Mieux produire Expérimentation avec les brasseurs locaux le retour de la consigne ;*
- **Axe 2 :** Réemployer les matériaux du territoire – *Mieux consommer Expérimentation sur deux déchèteries (Cluny et Trambly) d'une matériauuthèque ;*
- **Axe 3 :** Développer l'économie circulaire en direction des campings – *Mieux recycler Mise en place de colonnes d'emballages sur 3 campings ;*
- **Axe 4 :** Promouvoir la réparation et inciter à la location – *Mieux consommer Développer le réseau des réparateurs sur le territoire ;*
- **Axe 5 :** Sensibiliser à l'anti-gaspillage et accompagner les marchés locaux - *Mieux consommer Travailler avec les communes sur le gaspillage des biodéchets sur les marchés ;*
- **Axe 6 :** Mobiliser les habitants et les touristes à mieux trier les emballages hors foyers – *Mieux recycler - Mise en place d'abri bacs de tri pour les communes adhérentes à l'Appel à projet de CITEO hors foyer ;*

- **Axe 7 : Développer le Conseil territorial économie circulaire mis en**

Les partenaires et réseaux de travail

Le SIRTOM adhère aux réseaux AMORCE, ECOSYN et à l'association ASCOMADE et soutient financièrement et techniquement le PTCE In Cluniso.

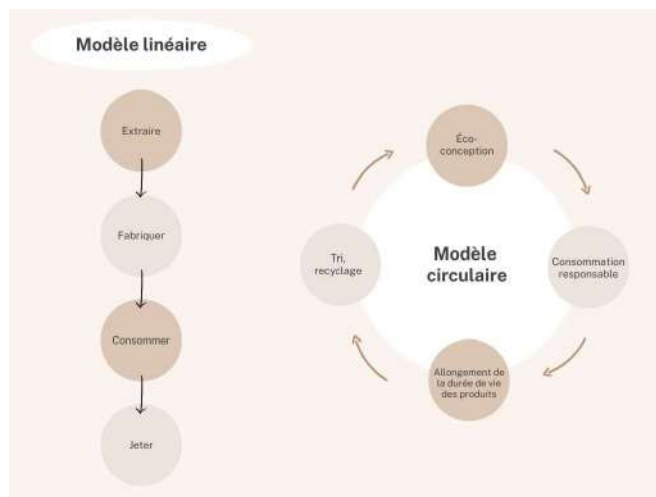
Nom du Réseau	Organisateur	Fréquence
AMORCE : réseau national des territoires engagés dans la transition écologique	AMORCE	1 congrès national par an
PTCE In Cluniso : Facilitateurs de projets coopératifs et écologiques	IN CLUNISO ACTIVE	1 fois tous les 3 mois
Ascomade : association et réseau de collectivités	Ascomade ADEME	1 fois par trimestre
ECOSYN : visite de lieux en transition (réemploi...)	Collectivités	1 fois tous les 2 mois
Commission SYTRAIVAL : biodéchets, économie circulaire, communication.	SYTRAIVAL	1 fois par trimestre
Réseau des ressourceries Sud Bourgogne en lien avec l'association ECOSOL	Les collectivités adhérentes	1 fois par an
Réseau Régional prévention des déchets et économie circulaire	Conseil Régional BFC	En fonction des besoins

La participation à ces réseaux permet de partager les expériences entre les collectivités et de faire émerger des projets. Le SIRTOM participe également à des comités de pilotage, comme pour le Projet Alimentaire Territorial (PAT), le référentiel économie circulaire de la Communauté de Communes du Clunisois ainsi que des Assemblées Générales comme celles de l'association ECOSOL Le Pont.

3. LES ACTIONS PHARES D'ECONOMIE CIRCULAIRE REALISEES EN 2025

Poursuivre la stratégie économie circulaire du SIRTOM :

- Le conseil territorial économie circulaire :



Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne a été audité sur son référentiel par l'ADEME et ses actions économie circulaire. La demande de notre auditeur est d'être plus structuré en interne comme en externe en étant plus précis sur les actions reproductibles. L'objectif doit également être de resserrer les liens entre les deux Communautés de Communes du territoire. Cet audit a amené la réflexion sur une gouvernance partagée élargie avec les associations du territoire comme les entreprises à des réunions de travail appelées Conseil Territorial Economie circulaire.

En 2025, le Conseil Territorial a permis de développer un diagnostic de territoire, lisible par tous, et de travailler en 2026 sur une feuille de route avec des nouvelles actions économie circulaire concrètes.

- La matériauthèque à Bergesserin avec In Cluniso :



La Communauté de communes du Clunisois et la Communauté de Communes de Saint Cyr Mère Boitier en partenariat avec le SIRTOM de la Vallée de la Grosne et l'association In Cluniso ont poursuivi le déploiement de la matériauthèque, alimentée par des zones de réemploi situées sur les déchèteries de Cluny et Trambly.

Qu'est-ce qu'une matériauuthèque ?

Une matériauuthèque est un espace dédié à la collecte, au stockage et à la redistribution de matériaux de construction en bon état. L'idée est de donner une seconde vie aux matériaux qui autrement seraient jetés, réduisant ainsi les déchets et l'empreinte écologique.

Quel est le fonctionnement de la matériauuthèque ?

Les matériaux suivants sont acceptés : **palettes / pavés / tuiles / dalles / carrelages / huisseries**

Ces matériaux doivent être **en bon état, non cassés** pour être acceptés. Ils peuvent être déposés soigneusement dans l'Algeco dédié de la déchèterie de Cluny, ou dans le container maritime dédié de la déchèterie de Trambly. Ces matériaux sont ensuite rapatriés régulièrement à la matériauuthèque située au Sanatorium de Bergesserin où ils sont triés et stockés, et seront réemployés pour de futurs chantiers de rénovation in situ. En 2025, la vente à petit prix de ces matériaux est ouverte au public sur rendez-vous.



- Expérimentation avec les brasseurs locaux du territoire sur le retour de la consigne :



Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne est très fier d'avoir reçu le mardi 9 décembre 2025 le Talent de l'environnement et de la transition énergétique lors de la cérémonie des Talents de Saône-et-Loire organisée par le Journal de Saône et Loire 71, le Département de Saône et Loire et d'autres partenaires. Ce prix récompense le travail mené sur le réemploi, la consigne et le lavage des bouteilles de bières mais aussi de jus de fruit comme des bouteilles de vins.

En effet, ce projet d'écologie industrielle de territoire qui permet de mettre en relation des magasins de toutes tailles, la collectivité et des brasseurs locaux et de créer une dynamique autour d'un projet commun en développant la consigne des contenants a poursuivi sa route durant l'année 2025. Le travail lancé a été concrétisé dans trois magasins locaux : l'épicerie Bionali à Cluny, le Super U de Prissé, et le Super U de St-Bonnet de Joux. La collecte et la mise en place des consignes en magasins ont été assurées par l'entreprise de lavage REVERA.

Après plusieurs mois de mise en place, **ce sont 3 600 bouteilles qui ont déjà été lavées et réemployées.**

Le projet continue de plaire et de se déployer : d'autres magasins, d'autres références, la consigne des bouteilles est lancée !

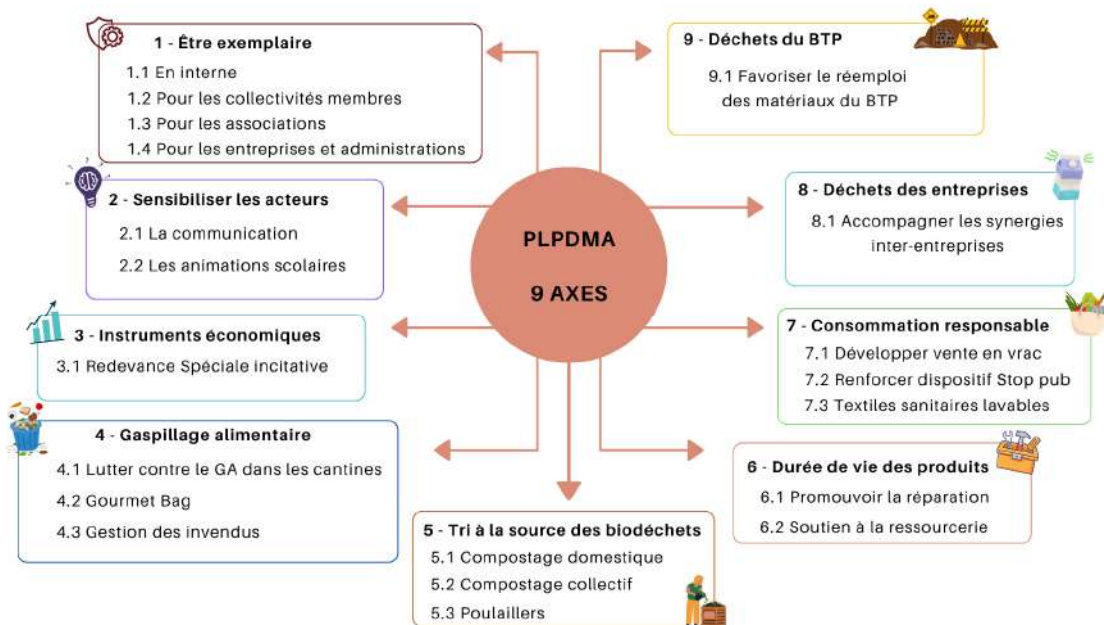


- Expérimentation de collecte de cartons bruns :

Un partenariat a été signé avec un OPAC de Cluny et la commune de B... pilote de collecte de cartons bruns en borne d'apports volontaires et garage fermé. L'objectif est de collecter ce flux au plus près des habitants pour limiter les refus de tri en borne papier, ou en emballages. En effet, les cartons bruns sont à déposer en déchèteries, mais ils se retrouvent encore trop souvent dans les mauvaises poubelles. Cette expérimentation a permis de collecter 80 à 90 kg de cartons par mois depuis décembre 2024.

Les actions du PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

- Les actions :



- Les indicateurs :

Axe 1 : Être exemplaire en matière de prévention des déchets

→ Prêt de vaisselles lavables pour les manifestations du territoire :

- 34 manifestations / 13 200 gobelets / 280 pichets empruntés ;
- 1 918 € de lavage pris en charge par le SIRTOM.



→ Tri et collecte du papier blanc dans les administrations et les entreprises du territoire :

- 29 établissements et entreprises / 96 collectes / 1,63 tonnes de papier collectés ;
- 4 128 € de collecte pris en charge.

Axe 2 : Sensibiliser les acteurs et valoriser leurs efforts

- 9 animations scolaires / 380 élèves sensibilisés dont 166 étudiants de l'ENSAM ;
- 30 salariés de l'entreprise MASSILLY France sensibilisés ;
- 25 participants sensibilisés au festival des solutions écologiques de TRAMAYES.

Axe 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

- 3,6 tonnes de denrées alimentaires récupérées par le PTCE In Cluniso auprès des Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) et redistribuées auprès du réseau social et solidaire ;
- 10 000 € versés par le SIRTOM à In Cluniso pour cette action.

Axe 5 : Eviter la production de végétaux et encourager la gestion de proximité des biodéchets

→ Promouvoir la pratique du compostage domestique :

- 215 composteurs individuels distribués au cours de 17 séances de sensibilisation ;
- 34 % représente le taux d'équipement des maisons du territoire réalisé par le SIRTOM ;
- 536 tonnes de biodéchets détournés estimés grâce au compostage domestique.

→ Promouvoir la pratique du compostage collectif :• Le compostage partagé

- 21 communes du SIRTOM équipées d'au moins un site de compostage partagé en 2025 ;
- 3 nouveaux sites installés à Cluny et 8 sites renouvelés au cours de l'année.

• Le Compostage Autonome en Etablissement

- Poursuite de l'accompagnement méthodologique des professionnels par le SIRTOM ;
- Certains professionnels ont choisi d'avoir recours à des prestataires de collecte privés.



*Vendu au prix de 25 €
aux usagers.
Composteur de
l'entreprise QUADRIA.*



*Composteurs de l'ESAT du
MORVAN remis
gratuitement aux communes
et aux établissements.*

→ Service de broyage itinérant au sein des communes en partenariat avec l'ESAT de JONCY :

- 7 communes ont participé aux opérations ce qui a représenté 13,5 jours de broyage
- 7 023 € de broyage pris en charge par le SIRTOM.

→ Un poulailler dans mon jardin = des déchets en moins :

- 14 poulaillers distribués / 28 poules adoptées
- 1 650 € de coût de revient.

Axe 6 : Augmenter la durée de vie des produits→ Organiser des ateliers d'auto-réparation avec les bénévoles Mac Gyvers

- 10 ateliers à CLUNY
- 85 objets apportés ; 44 réparés soit 52 %.

→ Communiquer et suivre les ateliers des Bricoliers

- 3 ateliers sur la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boiter
- 34 objets apportés ; 28 réparés soit 82 %.

→ Développement du réemploi, soutien à la ressourcerie :

- 31 tonnes d'objets détournés par la ressourcerie ECOSOL sur 4 déchèteries ;
- 8 600 € de soutien financier à l'association.

**Axe 7 : Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable**

- 1 défi (presque) zéro déchet / 5 ateliers théoriques et pratiques / 10 participants
- Cofinancement et co-organisation avec les 2 Communautés de communes.

Autres actions hors PLPDMA :→ Mise en place d'une collecte de poêles et casseroles dans les 5 déchèteries :

- Partenariat et mise en place avec le groupe SEB
- 1,02 t collectées depuis la mise en place
- 6 000 € de soutien financier annuel pour les 5 déchèteries

→ Collecte solidaire de jouets en partenariat avec Ecosystem et Ecomaison :

- Plus de 2 400 jouets collectés = 300 kg estimés ;
- Redistribués lors des permanences de la Gratifiéria permanente de l'association Villages solidaires.



RESULTATS QUANTITATIFS

Indicateurs Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) :

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

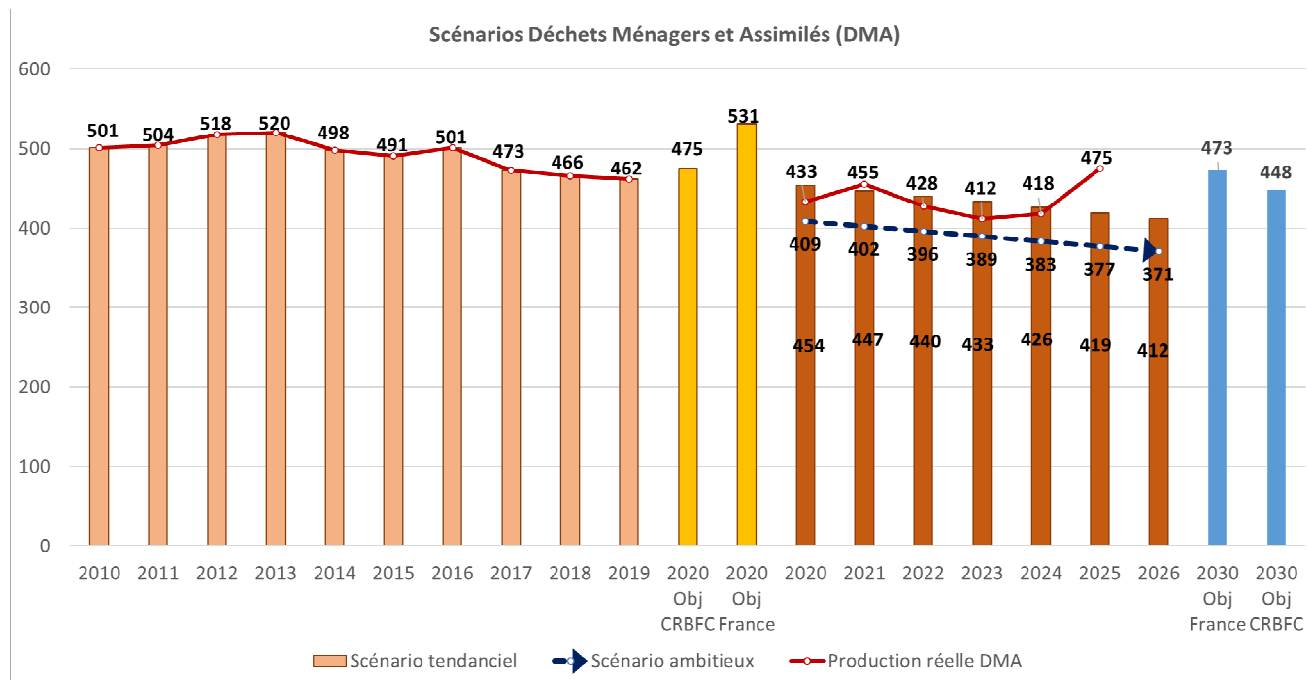
Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le



ID : 071-257102830-20260623-2026035-DE

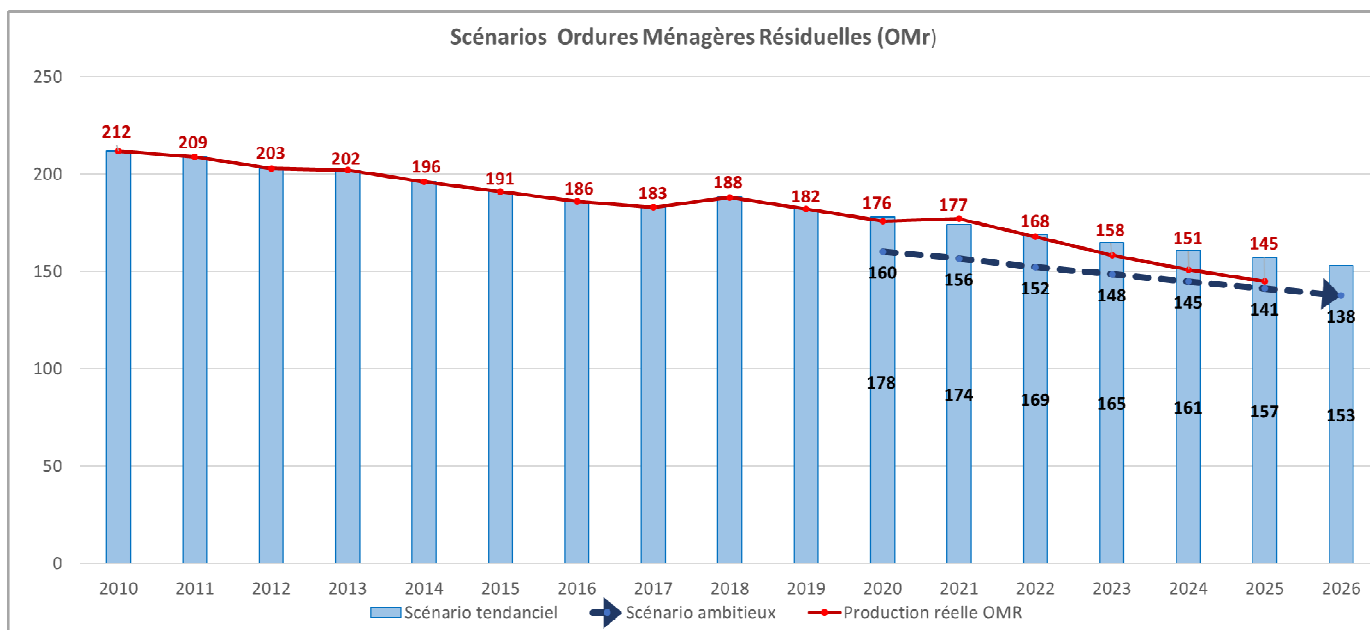
- Tendanciel = réduction de 1,6 % par an / hab. à partir de 2020 → **412 kg / hab. en 2026** ✗
- Volonté d'aller plus loin – 10 % par rapport au scénario tendanciel → **371 kg / hab. en 2026** ✗



➔ En 2025, la production de DMA était de 475 kg / hab. soit une augmentation de 57 kg / hab par rapport à 2024. Cette hausse s'explique en partie par l'introduction des déchets verts auparavant non comptabilisés dans les DMA. Ce flux représente 50 kg / hab. en 2025. Les autres flux qui composent les DMA sont en baisse (OMR, verre et papiers) ; seuls les emballages et les collectes en déchèterie sont en hausse.

Indicateurs Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) :

- Tendanciel = réduction de 2,5 % par an / hab. à partir de 2020 → **157 kg / hab en 2025** ✓
- Volonté d'aller plus loin – 10 % par rapport au scénario tendanciel → **141 kg / hab en 2025** ✗

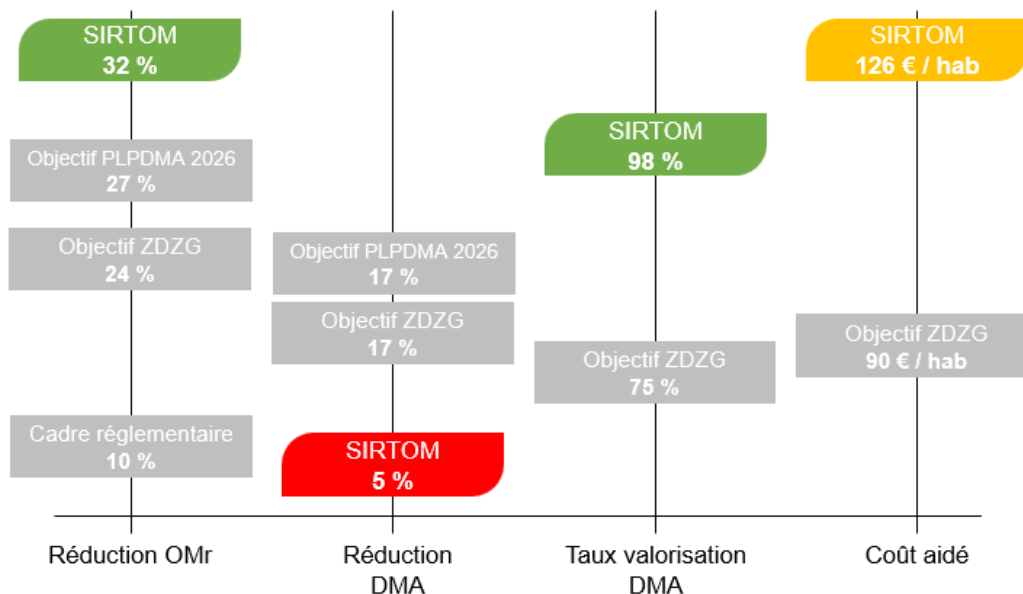


➔ En 2025, la production d'OMR était de 145 kg/ hab. Le scénario tendanciel est atteint tandis que le scénario ambitieux n'est pas atteint (+ 4 kg / hab.)

1. OBJECTIFS PROGRAMME ZDZG ET PLPDMA

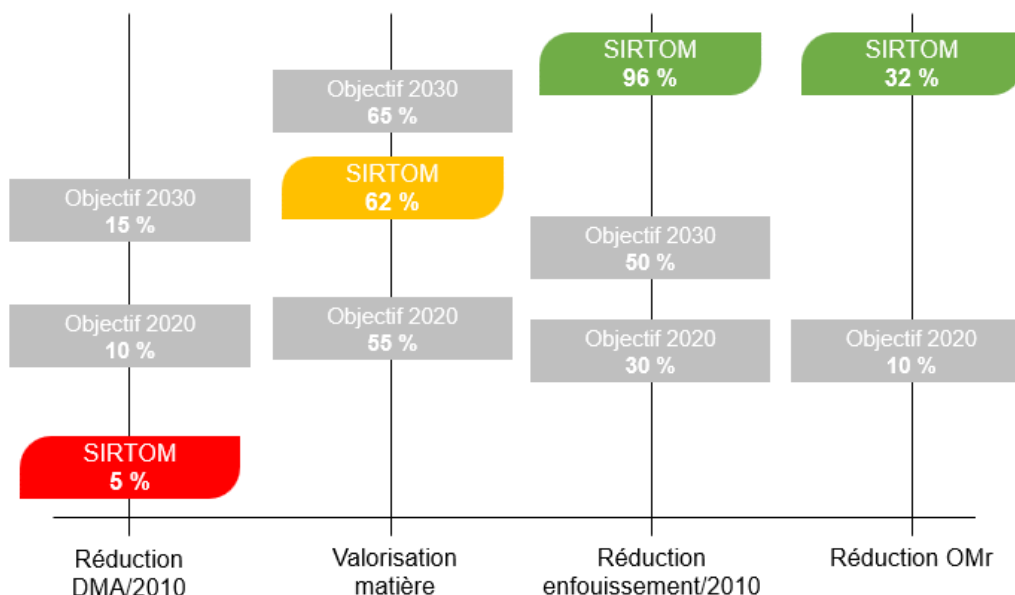
Le programme ZDZG donnait des objectifs à atteindre en 2020 par rapport aux tonnages 2010. Ces objectifs ont été repris par le PLPDMA pour atteinte en 2026.

	% évolution 2025/2010	Objectif ZDZG	Objectif PLPDMA 2026	Cadre réglementaire
Réduction OMr (kg/hab entre 2025 et 2010)	- 32%	- 24%	- 27%	- 10%
Réduction DMA (kg/hab entre 2025 et 2010)	- 5%	- 17%	- 17%	
	2025	Objectif ZDZG		
Taux de valorisation DMA	98 %	75%		
Coût aidé/ hab	126,3 €	Env. 90€/hab		



2. RAPPEL CADRE REGLEMENTAIRE

	Objectifs 2020	SIRTOM 2025	Objectifs 2025	Objectifs 2030 (Loi AGEC)
Réduction DMA / 2010	10%	-5%		-15%
Valorisation matière	55%	62%	65%	65%
Réduction enfouissement / 2010	30%	-96%	50%	10% en 2035
Réduction OMr / 2010	10%	-32%		



3. PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2026

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le



ID : 071-257102830-20260623-2026035-DE

- **Finalisation des Appels à projet CITEO en cours**
 - Hors foyer ;
 - Collecte (en lien avec la C 0,5).
- **Dernière année du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) – prévoir le renouvellement en 2027**
- **Prévention** : création de poste d'ambassadeur du tri
- **Déchèteries**
 - Projet de déchèterie inversée ;
 - Réflexions sur les modalités d'accueil des professionnels.
- **Déchets verts** :
 - Arrêt des apports de tonte en déchèteries (01/01/2027) : communication et animation auprès des usagers ;
 - Réflexion à la gestion des déchets verts à la suite de l'arrêt de l'opération de valorisation (mise en demeure DREAL).
- **Opération photovoltaïque, 2 tranches de panneaux sont implantées sur les toits des garages et des bureaux** : projet d'autoconsommation collective à développer.

CONSEIL SYNDICAL SEANCE DU 23 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin, les membres du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM de la Vallée de la Grosne), se sont réunis à 18 h 30, à la salle n° 4 du Foyer des Griottons 71250 CLUNY, sous la présidence de Mme Catherine PEGON.

Nombre de délégués en exercice : **57**

Date de la convocation : **15/06/2026**

Nombre de délégués présents : **51**

Titulaires : 37

Suppléants : 14

Nombre de délégués votants : **43**

Nombre de pouvoirs : **0**

Délégué (e) Titulaire	Présent (e) ou Excusé (e)	Délégué (e) Suppléant (e)	Présent (e) ou Excusé (e)
Carole DUBOIS	X	Béata TUKA	
Thierry BERGERY	X	Mireille DESSOLIN	Excusée
Thierry DELSALLE	X	Béatrice GIBIOT	Excusée
Benoît CORSIN	Excusé	Louna CHARBONNIER	X
Yves ROBIN	Excusé	Sébastien SOMBRUM	
Anne LE HY	X	Bruno CORNIER	
Dominique BERNIGAUD	X	Charlotte TERSEN	
Christian VEROT	Excusé	Marie-Line MOREY	
Pierre NUGUES	X	Martine MARDUEL	X
Sophie LAGROST		Armand LAGROST	Excusé
Jean-Michel JULIEN	X	Marie-Cécile BRODIEZ	Excusée
Cécile TARRIERE	X	Nathalie MASSE	Excusée
Augustin LAFORET	X	Margaux CALLAND	Excusée
Jean-François DEMONGEOT		Julien BAYER	
Annick JEANNOT	X	Marie-Pascale TIBERGHIE HENDERSON	X
Evelyne HEITZMAN	X	Joffrey SARRAT	X
Jacky TIFFAY	X	François CHARBONNIER	X
Karine FAVIER	X	Serge BILLET	X
Benoît PHILIPPE	Excusé	Anthony ROY	X
Frédéric DAUVERGNE	X	Laurence PROST	
Gabriel SASSE	X	Xavier DEVIE	
Daniel FONTAINE	Excusé	Jérôme RUYSSSEN	Excusé
Didier GUEUGNON	X	Isabelle RICHARD	Excusée
Fabienne KIRMANN	X	Cédric SAINT-FAUST	Excusé
Michel PUILLET		Lionel PRUNOT	
Jocelyne BILLONNET	X	Alexis JONDOT	
Gérard CHAPUIS	X	Frédérique FRIEDLING	Excusée
Edith CAMUS	X	Maureen DEHEUL	Excusée
Dominique GOURAUD	Excusé	Patrick GIVRY	X
Denis MONTERRAT	X	Bruno LAUTISSIER	Excusé
Marc BERNUS	Excusé	Thierry DUMAZET	X
Valérie LAPRAY		Jean-Christophe MONCHANIN	
Gérard LEBAUT	Excusé	Serge DESSOLIN	X
Marie-Thérèse GERARD		Barthélémy NOURISSAT	
Jean-Marc BERTRAND		Catherine MONTEGUT	Excusée
Edith PORNET	Excusée	Colette LOREAU	X
Cécile FOUCAULT	X	Danièle MYARD	Excusée
Monique BAILLY	X	Thomas COLLIN	
Alain DOUARD	X	Alain BENOIT	
Jean-François CRAUSTE	Excusé	Christian BERRY	Excusé
Nathalie SCHWARZBAUER	X	Noé MEIRELES	
Marie-Dominique DELORME		Olivier LORNE	
Michel DESROCHES		Sylvain MOUTON	
Alain AUGOYARD	X	Aurélien GAUTHIER	Excusée
Philippe HILARION	X	Christophe DOUARD	Excusé
Patrick CAGNIN	X	Daniel DUMONTET	Excusé
Jacques CHORIER		Alice FAURE	Excusée
David SOUFFLOT	X	Bertrand JOLY	X
Catherine PEGON	X	Jacky CHARDIGNY	Excusé
Aurélien JEANNEAU	X	Corinne FAVRE	X
Etienne DESBOIS	X	Hélène CHAUVE	
Pierre-Marie DURIEZ	X	Jean-Marie LOISIER	X
Charlotte HUGREL	X	Fabienne LAROYE	Excusée
Brice RAVINET		Corinne GRANCHAMP	
Paulette JARDEY	X	David JACQUET	Excusé
Laurent DEVIF	X	Gilles AUCAIGNE	Excusé
Lionel CABATON	X	Philippe TRICHARD	Excusé

SLOW

AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAITEMENT DES DECHETS (LOT N° 2)

La Présidente rappelle que le marché de valorisation et traitement des déchets de déchèteries a été renouvelé au 01/01/2026. Il comprend 5 lots :

Lot	Désignation
1	Réception et conditionnement des cartons
2	Réception et recyclage /valorisation des gravats
3	Réception et recyclage / valorisation du bois en mélange
4	Réception et valorisation des déchets verts (optionnel)
5	Prise en charge, transport et traitement des Déchets dangereux spécifiques (DDS)

À la suite de l'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres a retenu les offres suivantes :

- Lot 1 - Carton : VALBARA
- Lot 2 - Gravats : DBS / LBTP
- Lot 3 - Bois en mélange : VBE
- Lot 4 - Déchets verts : SEDE
- Lot 5 - Déchets dangereux spécifiques (DDS) : EDIB

Il est nécessaire d'établir un avenant pour le lot n° 2, valorisation et traitement des gravats. En effet le marché indique une quantité annuelle estimée de gravats mais n'indique pas une quantité ni un montant sur la durée totale du marché et cela bloque les paiements.

Aussi, l'avenant n° 1 indique le tonnage prévu pour les quatre années du marché et le montant correspondant.

- 6 000 tonnes pour un montant de 45 000 € ; le montant maximal indiqué prend en compte les révisions de prix intervenant au cours du marché.

Cet avenant n'a pas d'impact sur le montant des prestations de recyclage, valorisation et traitement des gravats.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- Approuve l'avenant n° 1 du lot n° 2 – gravats – du marché de traitement,
- Autorise la Présidente à signer les documents y afférents.

La Présidente,

Mme Catherine PEGON

SIRTOM
Mairie de Sirtom
17, rue de la République
17100 Sirtom
Tél : 02 52 52 52 52
Fax : 02 52 52 52 52
Le Président,

CONSEIL SYNDICAL SEANCE DU 23 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin, les membres du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM de la Vallée de la Grosne), se sont réunis à 18 h 30, à la salle n° 4 du Foyer des Griottons 71250 CLUNY, sous la présidence de Mme Catherine PEGON.

Nombre de délégués en exercice : **57**

Date de la convocation : **15/06/2026**

Nombre de délégués présents : **51**

Titulaires : **37**

Suppléants : **14**

Nombre de délégués votants : **43**

Nombre de pouvoirs : **0**

Délégué (e) Titulaire	Présent (e) ou Excusé (e)	Délégué (e) Suppléant (e)	Présent (e) ou Excusé (e)
Carole DUBOIS	X	Béata TUKA	
Thierry BERGERY	X	Miréille DESSOLIN	Excusée
Thierry DELSALLE	X	Béatrice GIBIOT	Excusée
Benoît CORSIN	Excusé	Louna CHARBONNIER	X
Yves ROBIN	Excusé	Sébastien SOMBRUM	
Anne LE HY	X	Bruno CORNIER	
Dominique BERNIGAUD	X	Charlotte TERSEN	
Christian VEROT	Excusé	Marie-Line MOREY	
Pierre NUGUES	X	Martine MARDUEL	X
Sophie LAGROST		Armand LAGROST	Excusé
Jean-Michel JULIEN	X	Marie-Cécile BRODIEZ	Excusée
Cécile TARRIERE	X	Nathalie MASSE	Excusée
Augustin LAFORET	X	Margaux CALLAND	Excusée
Jean-François DEMONGEOT		Julien BAYER	
Annick JEANNOT	X	Marie-Pascale TIBERGHIE HENDERSON	X
Evelyne HEITZMAN	X	Joffrey SARRAT	X
Jacky TIFFAY	X	François CHARBONNIER	X
Karine FAVIER	X	Serge BILLET	X
Benoît PHILIPPE	Excusé	Anthony ROY	X
Frédéric DAUVERGNE	X	Laurence PROST	
Gabriel SASSE	X	Xavier DEVIE	
Daniel FONTAINE	Excusé	Jérôme RUYSSSEN	Excusé
Didier GUEUGNON	X	Isabelle RICHARD	Excusée
Fabienne KIRMANN	X	Cédric SAINT-FAUST	Excusé
Michel PUILLET		Lionel PRUNOT	
Jocelyne BILLONNET	X	Alexis JONDOT	
Gérard CHAPUIS	X	Frédérique FRIEDLING	Excusée
Edith CAMUS	X	Maureen DEHEUL	Excusée
Dominique GOURAUD	Excusé	Patrick GIVRY	X
Denis MONTEERRAT	X	Bruno LAUTISSIER	Excusé
Marc BERNUS	Excusé	Thierry DUMAZET	X
Valérie LAPRAY		Jean-Christophe MONCHANIN	
Gérard LEBAUT	Excusé	Serge DESSOLIN	X
Marie-Thérèse GERARD		Barthélémy NOURISSAT	
Jean-Marc BERTRAND		Catherine MONTEGUT	Excusée
Edith PORNET	Excusée	Colette LOREAU	X
Cécile FOUCAULT	X	Danièle MYARD	Excusée
Monique BAILLY	X	Thomas COLLIN	
Alain DOUARD	X	Alain BENOIT	
Jean-François CRAUSTE	Excusé	Christian BERRY	Excusé
Nathalie SCHWARZBAUER	X	Noé MEIRELES	
Marie-Dominique DELORME		Olivier LORNE	
Michel DESROCHES		Sylvain MOUTON	
Alain AUGOYARD	X	Aurélien GAUTHIER	Excusée
Philippe HILARION	X	Christophe DOUARD	Excusé
Patrick CAGNIN	X	Daniel DUMONTET	Excusé
Jacques CHORIER		Alice FAURE	Excusée
David SOUFFLOT	X	Bertrand JOLY	X
Catherine PEGON	X	Jacky CHARDIGNY	Excusé
Aurélien JEANNEAU	X	Corinne FAVRE	X
Etienne DESBOIS	X	Hélène CHAUVE	
Pierre-Marie DURIEZ	X	Jean-Marie LOISIER	X
Charlotte HUGREL	X	Fabienne LAROYE	Excusée
Brice RAVINET		Corinne GRANCHAMP	
Paulette JARDEY	X	David JACQUET	Excusé
Laurent DEVIF	X	Gilles AUCAIGNE	Excusé
Lionel CABATON	X	Philippe TRICHARD	Excusé

SLOW

AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE FOURNITURE DE MATERIEL DE PRE-COLLECTE – LOT N° 1 - BACS

Compte tenu du contexte international qui entraîne une hausse des prix des matières premières, une recommandation du premier ministre, en date du 24 avril 2026, prévoit des mesures exceptionnelles pour faire face à ces hausses imprévisibles.

Le marché comporte, conformément à la réglementation, des clauses de révisions des prix mais les indices ne suivent pas l'évolution réelle du coût des matières premières. Toutefois les conditions économiques nouvelles survenues depuis la conclusion du contrat peuvent justifier une renégociation des prix en application des articles R. 2194-5 ou R. 3135-5 du Code de la commande publique qui prévoient la possibilité de modifier les marchés lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances qui ne pouvaient pas être prévues.

ESE, titulaire du lot n° 1 du marché de matériel de pré-collecte a initialement fait la demande d'un avenant au B.P.U. – Bordereau des Prix Unitaires de 15 %, considérant

- d'une part la hausse de 10 à 15 % des carburants ;
- d'autre part la hausse de 30 % à 70 % des coûts de production des bacs en PeHD (polyéthylène haute densité) selon le pourcentage de PeHD recyclé.

Suite à des échanges et négociation la demande initiale a été ramenée à 10 %.

Cet avenant est prévu pour ***une durée de 6 mois afin de répondre à un besoin ponctuel*** lié à l'exécution du contrat initial. Son entrée en vigueur est prévue à la date de signature. Il sera reconductible par tacite reconduction sauf dénonciation deux mois avant l'échéance. Un échange devra avoir lieu au terme des 6 mois pour évaluer s'il y a lieu ou non de reconduire les conditions de l'avenant.

Il est proposé au Conseil syndical d'approuver cet avenant et d'autoriser la Présidente à le signer ainsi que tous les actes y afférents.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à 43 voix contre,

- ☐ Refuse l'avenant n° 1 au marché de fourniture de matériel de pré-collecte – lot n° 1 - bacs.

La Présidente,

Mme Catherine PEGON

SIRTOM
Val de la Grosne
24, rue de la République
71100 Chagny
16, rue de la République
71100 Chagny
Le Président,

CONSEIL SYNDICAL SEANCE DU 23 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin, les membres du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM de la Vallée de la Grosne), se sont réunis à 18 h 30, à la salle n° 4 du Foyer des Griottons 71250 CLUNY, sous la présidence de Mme Catherine PEGON.

Nombre de délégués en exercice : **57**

Date de la convocation : **15/06/2026**

Nombre de délégués présents : **51**

Titulaires : **37**

Suppléants : **14**

Nombre de délégués votants : **43**

Nombre de pouvoirs : **0**

Délégué (e) Titulaire	Présent (e) ou Excusé (e)	Délégué (e) Suppléant (e)	Présent (e) ou Excusé (e)
Carole DUBOIS	X	Béata TUKA	
Thierry BERGERY	X	Mireille DESSOLIN	Excusée
Thierry DELSALLE	X	Béatrice GIBIOT	Excusée
Benoît CORSIN	Excusé	Louna CHARBONNIER	X
Yves ROBIN	Excusé	Sébastien SOMBRUM	
Anne LE HY	X	Bruno CORNIER	
Dominique BERNIGAUD	X	Charlotte TERSEN	
Christian VEROT	Excusé	Marie-Line MOREY	
Pierre NUGUES	X	Martine MARDUEL	X
Sophie LAGROST		Armand LAGROST	Excusé
Jean-Michel JULIEN	X	Marie-Cécile BRODIEZ	Excusée
Cécile TARRIERE	X	Nathalie MASSE	Excusée
Augustin LAFORET	X	Margaux CALLAND	Excusée
Jean-François DEMONGEOT		Julien BAYER	
Annick JEANNOT	X	Marie-Pascale TIBERGHEN HENDERSON	X
Evelyne HEITZMAN	X	Joffrey SARRAT	X
Jacky TIFFAY	X	François CHARBONNIER	X
Karine FAVIER	X	Serge BILLET	X
Benoît PHILIPPE	Excusé	Anthony ROY	X
Frédéric DAUVERGNE	X	Laurence PROST	
Gabriel SASSE	X	Xavier DEVIE	
Daniel FONTAINE	Excusé	Jérôme RUYSSSEN	Excusé
Didier GUEUGNON	X	Isabelle RICHARD	Excusée
Fabienne KIRMANN	X	Cédric SAINT-FAUST	Excusé
Michel PUILLET		Lionel PRUNOT	
Jocelyne BILLONNET	X	Alexis JONDOT	
Gérard CHAPUIS	X	Frédérique FRIEDLING	Excusée
Edith CAMUS	X	Maureen DEHEUL	Excusée
Dominique GOURAUD	Excusé	Patrick GIVRY	X
Denis MONTERRAT	X	Bruno LAUTISSIER	Excusé
Marc BERNUS	Excusé	Thierry DUMAZET	X
Valérie LAPRAY		Jean-Christophe MONCHANIN	
Gérard LEBAUT	Excusé	Serge DESSOLIN	X
Marie-Thérèse GERARD		Barthélémy NOURISSAT	
Jean-Marc BERTRAND		Catherine MONTÉGUT	Excusée
Edith PORNET	Excusée	Colette LOREAU	X
Cécile FOUCAULT	X	Danièle MYARD	Excusée
Monique BAILLY	X	Thomas COLLIN	
Alain DOUARD	X	Alain BENOIT	
Jean-François CRAUSTE	Excusé	Christian BERRY	Excusé
Nathalie SCHWARZBAUER	X	Noé MEIRELES	
Marie-Dominique DELORME		Olivier LORNE	
Michel DESROCHES		Sylvain MOUTON	
Alain AUGOYARD	X	Aurélien GAUTHIER	Excusée
Philippe HILARION	X	Christophe DOUARD	Excusé
Patrick CAGNIN	X	Daniel DUMONTET	Excusé
Jacques CHORIER		Alice FAURE	Excusée
David SOUFFLOT	X	Bertrand JOLY	X
Catherine PEGON	X	Jacky CHARDIGNY	Excusé
Aurélien JEANNEAU	X	Corinne FAVRE	X
Etienne DESBOIS	X	Hélène CHAUVE	
Pierre-Marie DURIEZ	X	Jean-Marie LOISIER	X
Charlotte HUGREL	X	Fabienne LAROYE	Excusée
Brice RAVINET		Corinne GRANCHAMP	
Paulette JARDEY	X	David JACQUET	Excusé
Laurent DEVIF	X	Gilles AUCAIGNE	Excusé
Lionel CABATON	X	Philippe TRICHARD	Excusé

CESSION D'UNE BENNE DE COLLECTE DES ORDURES MANAGERES (BOM) POUR DESTRUCTION

La Présidente explique que la BOM AB 893 CP, achetée en 2009, a été cédée pour destruction pour la somme de 1 590 € à PURFER DERICHEBOURG.

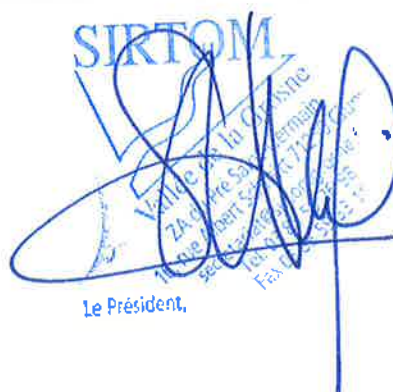
Pour encaisser la somme, il est nécessaire d'autoriser la cession du véhicule pour la somme de 1 590 € (n° inventaire MT16/2009) et sa sortie de l'inventaire.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise la cession pour destruction de la BOM AB 893 CP pour la somme de 1 590 €.

La Présidente,

Mme Catherine PEGON


Le Président,

CONSEIL SYNDICAL SEANCE DU 23 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin, les membres du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM de la Vallée de la Grosne), se sont réunis à 18 h 30, à la salle n° 4 du Foyer des Griottons 71250 CLUNY, sous la présidence de Mme Catherine PEGON.

Nombre de délégués en exercice : **57**

Date de la convocation : **15/06/2026**

Nombre de délégués présents : **51**

Titulaires : **38**

Suppléants : **14**

Nombre de délégués votants : **42**

Nombre de pouvoirs : **0**

Délégué (e) Titulaire	Présent (e) ou Excusé (e)	Délégué (e) Suppléant (e)	Présent (e) ou Excusé (e)
Carole DUBOIS	X	Béata TUKA	
Thierry BERGERY	X	Mireille DESSOLIN	Excusée
Thierry DELSALLE	X	Béatrice GIBIOT	Excusée
Benoît CORSIN	Excusé	Louna CHARBONNIER	X
Yves ROBIN	Excusé	Sébastien SOMBRUM	
Anne LE HY	X	Bruno CORNIER	
Dominique BERNIGAUD	X	Charlotte TERSEN	
Christian VEROT	Excusé	Marie-Line MOREY	
Pierre NUGUES	X	Martine MARDUEL	X
Sophie LAGROST		Armand LAGROST	Excusé
Jean-Michel JULIEN	X	Marie-Cécile BRODIEZ	Excusée
Cécile TARRIERE	X	Nathalie MASSE	Excusée
Augustin LAFORET	X	Margaux CALLAND	Excusée
Jean-François DEMONGEOT		Julien BAYER	
Annick JEANNOT	X	Marie-Pascale TIBERGHEN HENDERSON	X
Evelyne HEITZMAN	X	Joffrey SARRAT	X
Jacky TIFFAY	X	Françoise CHARBONNIER	X
Karine FAVIER	X	Serge BILLET	X
Benoît PHILIPPE	Excusé	Anthony ROY	X
Frédéric DAUVERGNE	X	Laurence PROST	
Gabriel SASSE	X	Xavier DEVIE	
Daniel FONTAINE	Excusé	Jérôme RUYSSSEN	Excusé
Didier GUEUGNON	X	Isabelle RICHARD	Excusée
Fabienne KIRMAN	X	Cédric SAINT-FAUST	Excusé
Michel PUILLET		Lionel PRUNOT	
Jocelyne BILLONNET	X	Alexis JONDOT	
Gérard CHAPUIS	X	Frédérique FRIEDLING	Excusée
Edith CAMUS	X	Maureen DEHEUL	Excusée
Dominique GOURAUD	Excusé	Patrick GIVRY	X
Denis MONTERRAT	X	Bruno LAUTISSIER	Excusé
Marc BERNUS	Excusé	Thierry DUMAZET	X
Valérie LAPRAY		Jean-Christophe MONCHANIN	
Gérard LEBAUT	Excusé	Serge DESSOLIN	X
Marie-Thérèse GERARD		Barthélémy NOURISSAT	
Jean-Marc BERTRAND		Catherine MONTGUT	Excusée
Edith PORNET	Excusée	Colette LOREAU	X
Cécile FOUCAULT	X	Danièle MYARD	Excusée
Monique BAILLY	X	Thomas COLLIN	
Alain DOUARD	X	Alain BENOIT	
Jean-François CRAUSTE	Excusé	Christian BERRY	Excusé
Nathalie SCHWARZBAUER	X	Noé MEIRELES	
Marie-Dominique DELORME		Olivier LORNE	
Michel DESROCHES		Sylvain MOUTON	
Alain AUGOYARD	X	Aurélien GAUTHIER	Excusée
Philippe HILARION	X	Christophe DOUARD	Excusé
Patrick CAGNIN	X	Daniel DUMONTET	Excusé
Jacques CHORIER		Alice FAURE	Excusée
David SOUFFLOT	X	Bertrand JOLY	X
Catherine PEGON	X	Jacky CHARDIGNY	Excusé
Aurélien JEANNEAU	X	Corinne FAVRE	X
Etienne DESBOIS	X	Hélène CHAUVE	
Pierre-Marie DURIEZ	X	Jean-Marie LOISIER	X
Charlotte HUGREL	X	Fabienne LAROCHE	Excusée
Brice RAVINET		Corinne GRANCHAMP	
Paulette JARDEY	X	David JACQUET	Excusé
Laurent DEVIF	X	Gilles AUCAIGNE	Excusé
Lionel CABATON	X	Philippe TRICHARD	Excusé

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) – PHOTOVOLTAÏQUE

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 du SIRTOM de la Vallée de la Grosne ;

Vu le CFU 2025 du SIRTOM de la Vallée de la Grosne ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le Conseil syndical sous la présidence de Monsieur Dominique BERNIGAUD, 3^e Vice-Président, délibérant sur le CFU, dressé par Madame Catherine PEGON, Présidente du SIRTOM, qui s'est retirée au moment du vote :

- 1) prend acte de la présentation du compte financier unique 2025 dont la balance générale se résume ainsi :

Section de fonctionnement

DEPENSES 2025	6 683,95
RECETTES 2025	8 889,61
RESULTATS EXERCICE 2025	2 205,66

Section d'investissement

DEPENSES 2025	49 132,19
RECETTES 2025	43 909,16
RESULTATS EXERCICE 2025	-5 223,03

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	6 683,95	49 132,19	55 816,14
Recettes	8 889,61	43 909,16	52 798,77
Résultat exercice 2025	2 205,66	-5 223,03	-3 017,37
Résultat antérieur reporté	9 022,63	13 173,11	22 195,74
Résultats cumulés	11 228,29	7 950,08	19 178,37

Le résultat de l'exercice 2025 est de : **- 3 017,37 €**

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est de : **11 228,29 €**

Le résultat de clôture de la section d'investissement est de : **7 950,08 €**

- 2) reconnaît les résultats définitifs tels que mentionnés, ci-dessus.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte le compte financier unique pour l'année 2025.

La Présidente,

Mme Catherine PEGON

Jacques CHORIÈRE

SIRTOM

Vallée de la Grosne
ZA du Pré Saint-Germain
16, rue Albert Schmitt 71250 Clun
Secrétariat Général
Tél. 03 85 55 26 96
Fax 03 85 59 32 11

Le Président,

P/O 1^{er} Vice-Président

CONSEIL SYNDICAL SEANCE DU 23 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin, les membres du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM de la Vallée de la Grosne), se sont réunis à 18 h 30, à la salle n° 4 du Foyer des Griottons 71250 CLUNY, sous la présidence de Mme Catherine PEGON.

Nombre de délégués en exercice : **57**

Date de la convocation : **15/06/2026**

Nombre de délégués présents : **51**

Titulaires : **37**

Suppléants : **14**

Nombre de délégués votants : **43**

Nombre de pouvoirs : **0**

Délégué (e) Titulaire	Présent (e) ou Excusé (e)	Délegue (e) Suppléant (e)	Présent (e) ou Excusé (e)
Carole DUBOIS	X	Béata TUKA	
Thierry BERGERY	X	Mireille DESSOLIN	Excusée
Thierry DELSALLE	X	Béatrice GIBIOT	Excusée
Benoît CORSIN	Excusé	Louisa CHARBONNIER	X
Yves ROBIN	Excusé	Sébastien SOMBRUM	
Anne LE HY	X	Bruno CORNIER	
Dominique BERNIGAUD	X	Charlotte TERSEN	
Christian VEROT	Excusé	Marie-Line MOREY	
Pierre NUGUES	X	Martine MARDUEL	X
Sophie LAGROST		Armand LAGROST	Excusé
Jean-Michel JULIEN	X	Marie-Cécile BRODIEZ	Excusée
Cécile TARRIERE	X	Nathalie MASSE	Excusée
Augustin LAFORET	X	Margaux CALLAND	Excusée
Jean-François DEMONGEOT		Julien BAYER	
Annick JEANNOT	X	Marie-Pascale TIBERGHEN HENDERSON	X
Evelyne HEITZMAN	X	Joffrey SARRAT	X
Jacky TIFFAY	X	François CHARBONNIER	X
Karine FAVIER	X	Serge BILLET	X
Benoît PHILIPPE	Excusé	Anthony ROY	X
Frédéric DAUVERGNE	X	Laurence PROST	
Gabriel SASSE	X	Xavier DEVIE	
Daniel FONTAINE	Excusé	Jérôme RUYSEN	Excusé
Didier GUEUGNON	X	Isabelle RICHARD	Excusée
Fabienne KIRMANN	X	Cédric SAINT-FAUST	Excusé
Michel PUILLET		Lionel PRUNOT	
Jocelyne BILLONNET	X	Alexis JONDOT	
Gérard CHAPUIS	X	Frédérique FRIEDLING	Excusée
Edith CAMUS	X	Maureen DEHEUL	Excusée
Dominique GOURAUD	Excusé	Patrick GIVRY	X
Denis MONTEGUT	X	Bruno LAUTISSIER	Excusé
Marc BERNUS	Excusé	Thierry DUMAZET	X
Valérie LAPRAY		Jean-Christophe MONCHANIN	
Gérard LEBAUT	Excusé	Serge DESSOLIN	X
Marie-Thérèse GERARD		Barthélemy NOURISSAT	
Jean-Marc BERTRAND		Catherine MONTEGUT	Excusée
Edith PORNET	Excusée	Colette LOREAU	X
Cécile FOUCAULT	X	Danièle MYARD	Excusée
Monique BAILLY	X	Thomas COLLIN	
Alain DOUARD	X	Alain BENOÎT	
Jean-François CRAUSTE	Excusé	Christian BERRY	Excusé
Nathalie SCHWARZBAUER	X	Noé MEIRELES	
Marie-Dominique DELORME		Olivier LORNE	
Michel DESROCHES		Sylvain MOUTON	
Alain AUGOYARD	X	Aurélien GAUTHIER	Excusée
Philippe HILARION	X	Christophe DOUARD	Excusé
Patrick CAGNIN	X	Daniel DUMONTET	Excusé
Jacques CHORIER		Alice FAURE	Excusée
David SOUFFLOT	X	Bertrand JOLY	X
Catherine PEGON	X	Jacky CHARDIGNY	Excusé
Aurélien JEANNEAU	X	Corinne FAVRE	X
Etienne DESBOIS	X	Hélène CHAUVE	
Pierre-Marie DURIEZ	X	Jean-Marie LOISIER	X
Charlotte HUGREL	X	Fabienne LAROYE	Excusée
Brice RAVINET		Corinne GRANCHAMP	
Paulette JARDEY	X	David JACQUET	Excusé
Laurent DEVIF	X	Gilles AUCAIGNE	Excusé
Lionel CABATON	X	Philippe TRICHARD	Excusé

AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PHOTOVOLTAIQUE

La Présidente précise que suite à l'adoption du compte financier unique, le Conseil syndical se prononce sur les affectations des résultats de l'exercice 2025.

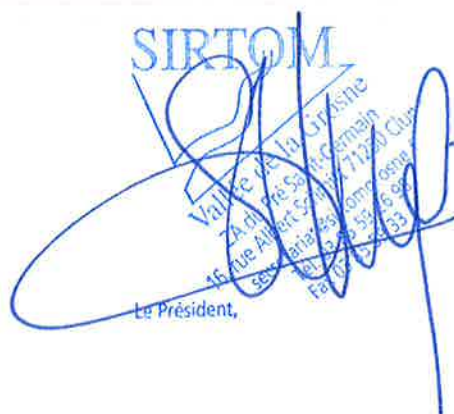
- ↳ L'excédent de fonctionnement de : 11 228.29 € au 002 - excédent de fonctionnement reporté ;
- ↳ L'excédent d'investissement de 7 950.08 € au 001 – excédent d'investissement reporté.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- se prononce favorablement sur ces affectations.

La Présidente,

Mme Catherine PEGON


Le Président,

SIRTOM
Val de la Grasse
22, rue de la Grasse
71200 Cluses
04 77 33 16 99
16, rue Albert Sarrail
71200 Cluses
04 77 33 16 99